



COMMUNES MEMBRES

*Altorf
Avolsheim
Dachstein
Dinsheim/Bruche
Dorlisheim
Duppigheim
Duttlenheim
Ergersheim
Ernolsheim-Bruche
Gresswiller
Heiligenberg
Molsheim
Mutzig
Niederhaslach
Oberhaslach
Soultz-les-Bains
Still
Wolxheim*

NOS COMPÉTENCES

*Logement social
Dév. économique
Dév. touristique
Aménagement des
cours d'eau
Assainissement
Eau potable
Piscines
Pistes cyclables
Système d'Information Géographique
Relais d'Assistants
Maternelles
Transport à la demande
Aménagement numérique
Epicierie sociale*

NOUS CONTACTER

2 route Ecospace
B.P. 93077
67125 MOLSHEIM CEDEX
Tél. : 03.88.49.82.58
Fax : 03.88.49.38.14
secretariat@cc-molsheim-mutzig.fr

Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2015



Approuvé par délibération N° 16-73 du 6 octobre 2016

SOMMAIRE

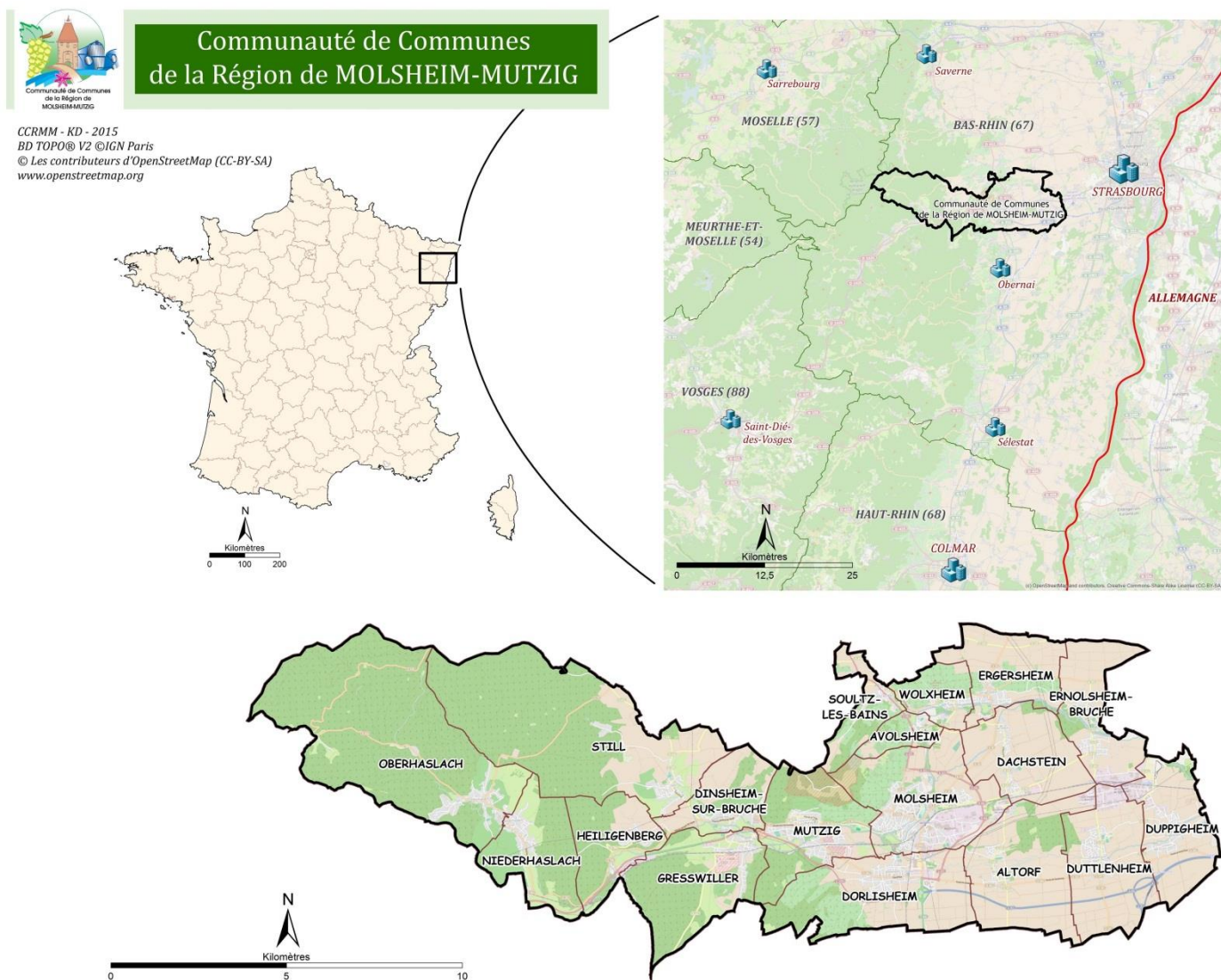
1. PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE.....	1
1.1. Informations générales du territoire.....	2
1.1.1. Les chiffres-clés.....	2
1.1.2. Les Communes membres.....	2
1.2. Bref historique.....	3
1.2.1. Les Communes.....	3
1.2.2. Dates marquantes	3
1.3. Fonctionnement/Organisation	4
1.3.1. L'organe délibérant : le Conseil Communautaire	4
1.3.2. L'organe exécutif	7
1.3.2.1. Le Président.....	7
1.3.2.2. Les Vice-Présidents.....	7
1.3.2.3. Le Bureau	9
1.3.3. Les instances collégiales	10
1.3.3.1. Les Commissions d'Instruction du Conseil Communautaire.....	10
1.3.3.2. La Commission d'Adjudication et d'Appel d'Offres (C.A.O.).....	10
1.3.4. Les comptes rendus	11
2. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES COMPÉTENCES ET DES MOYENS.....	12
2.1. Les compétences actuelles.....	12
2.1.1. Compétences obligatoires	12
2.1.2. Compétences optionnelles	13
2.1.3. Compétences facultatives.....	14
2.2. Les moyens humains.....	15
2.2.1. Les agents de la Communauté de Communes.....	15
2.2.1.1. Services Administratif et Technique	15
2.2.1.2. Service des Piscines	16
2.2.2. Le personnel des organismes tiers	17
2.3. Les moyens financiers	18
2.3.1. Les masses financières.....	18
2.3.2. Les écritures comptables réalisées en 2015	19
2.3.3. Les marchés conclus en 2015 par la Communauté de Communes	19
2.3.4. Les emprunts	22
2.3.5. Les aides perçues.....	22
2.3.6. Les subventions versées/participations.....	23
2.3.7. Les garanties financières accordées	23
2.3.8. Les admissions en non-valeur.....	24
2.3.9. La taxe de séjour.....	24
2.3.10. La fiscalité	27

2.4.	Les moyens matériels et immobiliers	28
2.4.1.	Le siège de la Communauté de Communes.....	28
2.4.2.	Les moyens matériels	29
2.4.2.1.	<i>Informatique</i>	29
2.4.2.2.	<i>Les véhicules.....</i>	32
3.	ACTIONS ET RÉALISATIONS 2015	33
3.1.	Développement et Actions Économiques.....	33
3.1.1.	Zone d'activités « ECOPARC ».....	33
3.1.1.1.	<i>Extension de la société RAUGEL AGENCEMENT – cession du terrain d'assiette ...</i>	33
3.2.	Tourisme.....	34
3.2.1.	L'Office de Tourisme Intercommunal de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG.....	34
3.2.2.	Développement touristique mutualisé.....	38
3.3.	Développement local, sports et loisirs	40
3.3.1.	Liaisons cyclables	40
3.3.1.1.	<i>Liaison cyclable DANGOLSHEIM-SOULTZ-LES-BAINS-DAHLENHEIM</i>	40
3.3.2.	Les 3 piscines	40
3.3.2.1.	<i>Le personnel.....</i>	40
3.3.2.2.	<i>Bilan de la fréquentation 2015</i>	40
3.3.2.3.	<i>Le Budget</i>	42
3.3.2.4.	<i>Faits marquants 2015</i>	43
3.3.3.	Construction d'une nouvelle piscine à DACHSTEIN	44
3.3.4.	Travaux de réhabilitation de la piscine de plein-air de Molsheim.....	45
3.4.	Epicerie Solidaire « Grain de Sel ».....	46
3.5.	Eau et Assainissement	49
3.5.1.	Ville de Molsheim	49
3.5.2.	Communes de DACHSTEIN et ERGERSHEIM	51
3.5.3.	Commune de DINSHEIM-SUR-BRUCHE.....	51
3.5.4.	Communes d'ERGERSHEIM et ERNOLSHEIM-BRUCHE	51
3.5.5.	Commune d'ERGERSHEIM	52
3.5.6.	Ville de MUTZIG	53
3.5.7.	Commune d'ALTORF.....	54
3.5.8.	Commune d'HEILIGENBERG.....	54
3.5.9.	Divers	54
3.5.9.1.	<i>Publication des deux premiers numéros du bulletin d'informations destinés aux Services espaces verts des Communes, sur les alternatives aux pesticides</i>	54
3.5.9.2.	<i>Réalisation des annexes sanitaires « eau potable » et « assainissement » pour les Communes qui ont prescrit la révision de leur document d'urbanisme ..</i>	55
3.5.9.3.	<i>Pollution des eaux souterraines pour les solvants chlorés (Tri-Tétrachloroéthylène) issus des sites Messier-Bugatti et Gouvy-Muller à MOLSHEIM.....</i>	56
3.5.9.4.	<i>Station d'épuration de MOLSHEIM – Mise à niveau et fiabilisation de la file « eau » - Travaux préparatoires.....</i>	56
3.6.	Aménagement des cours d'eau.....	58
3.6.1.	Travaux d'entretien des berges et des cours d'eau.....	58
3.6.2.	Réhabilitation du Canal Coulaux à MOLSHEIM.....	58
3.7.	Actions de communication	59
3.7.1.	La communication externe	59
3.7.1.1.	<i>Le bulletin d'information.....</i>	59
3.7.1.2.	<i>Le site internet</i>	60
3.7.1.3.	<i>Le Vélo-Tour</i>	61
3.7.1.4.	<i>Le Marathon du Vignoble d'Alsace</i>	64
3.7.2.	La communication interne.....	65
3.7.2.1.	<i>Diffusion des comptes rendus</i>	65

3.7.2.2.	Extranet.....	65
3.8.	R.A.M. : Relais des Assistantes Maternelles.....	66
3.8.1.	L'accueil des jeunes enfants sur le territoire	66
3.8.2.	Contacts en 2015	67
3.9.	Le Système d'Information Géographique.....	71
3.10.	Transport à la Demande : AUTO COM'	73
3.11.	Développement de l'Intercommunalité	75
3.11.1.	Extension des compétences	75
3.12.	Les partenaires institutionnels.....	76
3.12.1.	Le Département du Bas-Rhin.....	76
3.12.2.	L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.....	76
3.12.3.	Le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin (S.D.E.A.)	76
3.12.4.	La Région	76
3.12.5.	La Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin	76
3.12.6.	Mutuelle Sociale Agricole (MSA)	76
3.12.7.	La Préfecture du Bas-Rhin.....	77
3.12.8.	L'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie - ADEME	77

1 - PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE

Située à une vingtaine de kilomètres à l'ouest de STRASBOURG, dans le piémont des Vosges, la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG a été créée le 31 décembre 1997.



Elle rassemble 18 Communes regroupant 39.750 habitants.

Le territoire se distingue par son cadre de vie agréable et son paysage façonné par les collines, le vignoble et un patrimoine historique riche et de qualité.

La région de MOLSHEIM-MUTZIG se caractérise par sa position centrale en ALSACE et en EUROPE ainsi que par sa desserte par l'ensemble des modes de transport : autoroute, train et aéroport.

Cette situation géographique contribue au dynamisme économique de la région.

1.1. INFORMATIONS GENERALES DU TERRITOIRE

1.1.1. Les chiffres-clés

✓ Nombre de Communes membres	: 18
✓ Population	: 39.750
✓ Superficie	: 160 km ²
✓ Densité	: 248 habitants/km ²
✓ Altitude maximale	: 964 mètres (OBERHASLACH)
✓ Altitude minimale	: 153 mètres (DUPPIGHEIM)
✓ Budget Primitif 2015	: 46.106.218,66 € (investissement + fonctionnement)
✓ Nombre de Conseillers Communautaires	: 43 membres titulaires + 4 membres suppléants
✓ Nombre d'agents	: 43,26 (en équivalent temps plein)

1.1.2. Les Communes membres

COMMUNES	DATE DE L'ARRETE PREFECTORAL D'AFFILIATION	POPULATION AU 1 ^{ER} JANVIER 2015	%
ALTORF	31 DECEMBRE 1997	1 291	3,25
AVOLSHEIM	2 AOUT 2002	736	1,85
DACHSTEIN	31 DECEMBRE 1997	1 736	4,37
DINSHEIM-sur-BRUCHE	31 DECEMBRE 1997	1 404	3,53
DORLSHEIM	31 DECEMBRE 1997	2 551	6,42
DUPPIGHEIM	23 DECEMBRE 2002	1 582	3,98
DUTTLENHEIM	31 DECEMBRE 2003	2 831	7,12
ERGERSHEIM	31 DECEMBRE 1997	1 277	3,21
ERNOLSHEIM-BRUCHE	31 DECEMBRE 1997	1 800	4,53
GRESSWILLER	31 DECEMBRE 1997	1 662	4,18
HEILIGENBERG	1 ^{ER} JANVIER 2014	655	1,65
MOLSHEIM	31 DECEMBRE 1997	9 418	23,69
MUTZIG	31 DECEMBRE 1997	5 890	14,82
NIEDERHASLACH	1 ^{ER} JANVIER 2014	1418	3,57
OBERHASLACH	1 ^{ER} JANVIER 2014	1805	4,54
SOULTZ-les-BAINS	31 DECEMBRE 1997	977	2,46
STILL	1 ^{ER} MAI 2012	1 819	4,57
WOLXHEIM	28 JANVIER 2002	898	2,26
TOTAL		39 750	100

POPULATION "PERIMETRE EAU"¹

33 537

POPULATION "PERIMETRE ASSAINISSEMENT "²

30 823

¹ : Altorf, Avolsheim, Dachstein, Dinsheim, Dorlsheim, Ergersheim, Gresswiller, Heiligenberg, Molsheim, Mutzig, Niederhaslach, Oberhaslach, Sultz, Still et Wolxheim

² : Avolsheim, Dachstein, Dinsheim, Dorlsheim, Ergersheim, Ernolsheim, Gresswiller, Heiligenberg, Molsheim, Mutzig, Sultz, Still et Wolxheim

1.2.1. Les Communes

- 31 DECEMBRE 1997 : Arrêté préfectoral de création
 - ↳ 1. *ALTORF*
 - ↳ 2. *DACHSTEIN*
 - ↳ 3. *DINSHEIM-SUR-BRUCHE*
 - ↳ 4. *DORLISHEIM*
 - ↳ 5. *ERGERSHEIM*
 - ↳ 6. *ERNOLSHEIM-BRUCHE*
 - ↳ 7. *GRESSWILLER*
 - ↳ 8. *MOLSHEIM*
 - ↳ 9. *MUTZIG*
 - ↳ 10. *SOULTZ-LES-BAINS*
- 28 JANVIER 2002 : Adhésion de WOLXHEIM
- 2 AOUT 2002 : Adhésion d'AVOLSHEIM
- 23 DECEMBRE 2002 : Adhésion de DUPPIGHEIM
- 31 DECEMBRE 2003 : Adhésion de DUTTLENHEIM
- 1^{er} MAI 2012 : Adhésion de STILL
- 1^{er} JANVIER 2014 : Adhésion de HEILIGENBERG, NIEDERHASLACH et OBERHASLACH

1.2.2. Dates marquantes

- 12 MARS 1998 : Installation des premiers délégués et élection des premiers Président et Vice-Présidents.
- NOVEMBRE 2001 : Choix du logo de la Communauté de Communes
- 28 JANVIER 2002 : Changement de dénomination :

**LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
MOLSHEIM-MUTZIG ET ENVIRONS**

devient

**LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG**

- 24 JANVIER 2005 : Entrée dans le nouveau siège sis :
2 route Ecospace à MOLSHEIM.
- DÉCEMBRE 2015 : Installation du R.A.M. et d'une partie des services administratifs dans l'extension du siège.

1.3. FONCTIONNEMENT/ORGANISATION

1.3.1. L'organe délibérant : le Conseil Communautaire

Pour la première fois en mars 2014, les Conseillers Communautaires ont été élus au suffrage universel direct, par fléchage, dans le cadre des élections municipales. Les Conseillers Communautaires composent l'organe délibérant de la Communauté de Communes.

La représentation des Communes au sein du Conseil Communautaire est établie selon la règle suivante :

- Moins de 1.000 hab. : 1 délégué titulaire + 1 délégué suppléant
- de 1.000 à 2.250 hab. : 2 délégués titulaires
- de 2.251 à 4.750 hab. : 3 délégués titulaires
- de 4.751 à 7.500 hab. : 5 délégués titulaires
- au-delà de 7.500 hab. : 8 délégués titulaires

Le Conseil Communautaire est composé de **43 membres titulaires** et de 4 membres suppléants, soit 47 membres au total.



Le Conseil Communautaire s'est réuni **7** fois en 2015.

En 2015, **112 délibérations** ont été prises.

Les délégués communautaires :

ALTORF



Gérard ADOLPH



Monique ARNOLD

AVOLSHEIM



Françoise HAUSS



Pascal GEHIN
Suppléant

DACHSTEIN



Léon MOCKERS



Béatrice MUNCH

DINSHEIM-SUR-BRUCHE



Marie-Reine FISCHER



Claude ROUX

DORLISHEIM



Gilbert ROTH

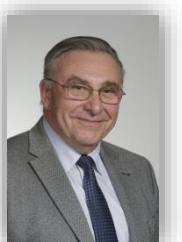


Bernard CLAUSS



Marie-Madeleine
IANTZEN

DUPPIGHEIM



Adrien BERTHIER



Sylvie KREMER

DUTTLENHEIM



Jean-Luc RUCH



Florence
SPIELMANN



Thomas SCHAEFFER

ERGERSHEIM



Maxime BRAND



Marianne WEHR

ERNOLSHEIM-BRUCHE



Martin PACOU



Anita WEISHAAR

GRESSWILLER



Pierre THIELEN



Sandrine HIMBERT

HEILIGENBERG



Guy ERNST



Jean-Paul WITZ
Suppléant

MOLSHEIM



Laurent FURST



Jean SIMON



Chantal JEANPERT



Jean-Michel
WEBER



Renée SERRATS



Gilbert STECK



Danielle HUCK



Séverine MUNCH

MUTZIG



Jean-Luc
SCHICKELE



Anne
GROSJEAN



Jean-Paul
GALLOIS



Annie SPINELLA



Raymond
BERNARD

NIEDERHASLACH



Prosper MORITZ



Danièle LUCAS

OBERHASLACH



Pierre BOCK



Valérie HUSSER

SOULTZ-LES-BAINS



Charles BILGER



Danielle ZERR
Suppléante

STILL



Laurent HOCHART



Marie-Odile LIEN

WOLXHEIM



Adrien KIFFEL



Gérard PIERRON
Suppléant

1.3.2. L'organe exécutif

1.3.2.1. Le Président



Le Président de la Communauté de Communes, **Monsieur Laurent FURST**, assure l'exécutif de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale

1.3.2.2. Les Vice-Présidents

Par délibération du 17 avril 2014, le Conseil Communautaire a décidé la création de six postes de Vice-Présidents pour la durée du mandat.

Les délégations de fonctions et de signatures ont, par arrêté spécifique du Président, été attribuées de la manière suivante :



1^{er} Vice-Président, Monsieur **Gilbert ROTH** est délégué pour remplir les fonctions relevant du **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DU SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE INTERCOMMUNAL, ET DE L'AMENAGEMENT DU NUMERIQUE.**

Cette délégation s'étend notamment à la signature de tout document portant sur les domaines suivants :

- Etude, réalisation et commercialisation des zones d'activités
- Mise en œuvre d'actions et de moyens incitatifs en faveur de l'emploi ainsi qu'en faveur de l'implantation, de l'accueil et du maintien des entreprises dans les zones d'activités communautaires
- Développement du site thermal de SOULTZ-les-BAINS
- Elaboration, gestion et exploitation d'un Système d'Information Géographique Intercommunal
- Aménagement numérique du territoire : Participation financière aux infrastructures et réseaux de communication à très haut débit.



2^{ème} Vice-Présidente, Madame **Marie-Reine FISCHER**, est déléguée pour remplir les fonctions relevant des **FINANCES, DU BUDGET, DU LOGEMENT ET DU TRANSPORT A LA DEMANDE.**

Cette délégation s'étend notamment à la signature de tout document portant sur les domaines suivants :

- Ordonnancement des dépenses et des recettes et signature de toute pièce comptable
- Fiscalité
- Marchés Publics
- Gestion de la dette
- Gestion de la trésorerie
- Participation financière à la Mission Locale du Bassin d'Emploi MOLLSHEIM-SCHIRMECK
- Développement de l'offre de logements locatifs aidés
- Organisation, gestion et financement du transport à la demande.



3^{ème} Vice-Président, Monsieur **Jean-Luc RUCH**, est délégué pour remplir les fonctions relevant des **PISCINES.**

Cette délégation s'étend notamment à la signature de tout document portant sur les domaines suivants :

- Entretien et gestion des piscines
- Réalisation des travaux d'aménagement, de réhabilitation et d'extension des piscines.



4^{ème} Vice-Président, Monsieur **Jean-Luc SCHICKELE**, est délégué pour remplir les fonctions relevant de **L'AMENAGEMENT DES COURS D'EAU, DES LIAISONS CYCLABLES INTERCOMMUNALES, DU RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES ET DE L'EPICERIE SOCIALE**

Cette délégation s'étend notamment à la signature de tout document portant sur les domaines suivants :

- Etude et exécution des travaux d'aménagement, de protection et d'entretien de la Bruche, de la Mossig et de leurs affluents et diffluents
- Création, aménagement et entretien des liaisons cyclables communautaires
- Gestion et suivi du Relais d'Assistants Maternelles
- Suivi et financement de l'épicerie sociale.



5^{ème} Vice-Président, Monsieur **Martin PACOU**, est délégué pour remplir les fonctions relevant du **TOURISME**.

Cette délégation s'étend notamment à la signature de tout document portant sur les domaines suivants :

- Organisation, développement et promotion du tourisme

Monsieur Martin PACOU est en outre chargé de la présidence de la Commission du Tourisme.



6^{ème} Vice-Président, Monsieur **Gérard ADOLPH**, est délégué pour remplir les fonctions relevant **de L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**.

Cette délégation s'étend notamment à la signature de tout document portant sur les domaines suivants :

- Réalisation, étude, amélioration, rénovation, extension, contrôle, entretien et exploitation des équipements publics de production, de transport et de distribution d'eau potable
- Etude, construction, entretien, exploitation et gestion des équipements de traitement, d'épuration et de transport des eaux usées et pluviales
- Contrôle des installations d'assainissement non collectif.

1.3.2.3. Le Bureau

Le Bureau comprend, en qualité de membres permanents et attitrés, les personnes suivantes :

- le Président,
- les Vice-Présidents,
- le Directeur Général des Services.

Les réunions du Bureau ont, pour objet, d'examiner les affaires courantes et de préparer, collégalement, les sujets relevant en dernier ressort de la compétence du Conseil Communautaire.

En 2015, le Bureau s'est réuni **16** fois.

1.3.3.1. Les Commissions d'Instruction du Conseil Communautaire

En vue d'une discussion préparatoire de certaines affaires de sa compétence et de la préparation de ses décisions, le Conseil Communautaire a procédé à la création de 3 Commissions d'Instruction :

- ☞ **COMMISSION REUNIE**
- ☞ **COMMISSION EAU ET ASSAINISSEMENT** présidée par M. Gérard ADOLPH
- ☞ **COMMISSION DU TOURISME** présidée par M. Martin PACOU

Au cours de l'année 2015 :

- la Commission Réunie s'est réunie **10** fois,
- la Commission Eau et Assainissement s'est réunie **2** fois,
- la Commission Tourisme s'est réunie **2** fois.

1.3.3.2. La Commission d'Adjudication et d'Appel d'Offres (C.A.O.)

La C.A.O. est une Commission légale, qui est imposée de plein droit selon les dispositions législatives et réglementaires et dont la composition et le fonctionnement sont fixés par les textes.

La C.A.O. de la Communauté de Communes est composée de :

a) Membres à voix délibérative :

- **Président** : Monsieur le Président d'office

- **Membres titulaires** : **Monsieur Jean-Luc RUCH**,
Maire de DUTTLENHEIM,
Monsieur Gérard ADOLPH,
Maire d'ALTORF,
Monsieur Léon MOCKERS,
Maire de DACHSTEIN,
Monsieur Adrien BERTHIER,
Maire de DUPPIGHEIM,
Monsieur Gilbert STECK,
Adjoint au Maire de MOLSHEIM,

- **Membres suppléants** : **Monsieur Thomas SCHAEFFER**,
Conseiller Municipal de DUTTLENHEIM,
Madame Monique ARNOLD,
Adjointe au Maire d'ALTORF,
Monsieur Charles BILGER,
Adjoint au Maire de SOULTZ-les-BAINS
Madame Danièle LUCAS,
Adjointe au Maire de NIEDERHASLACH
Madame Danielle HUCK,
Conseillère Municipale de MOLSHEIM

b) Membres à voix consultatives :

- le comptable public de la Communauté de Communes
- un représentant de la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes

- un ou plusieurs membres du Service Technique compétent du pouvoir adjudicateur ou d'un autre pouvoir adjudicateur pour suivre l'exécution des travaux ou effectuer le contrôle de conformité lorsque la réglementation impose le concours de tels Services ou lorsque le marché porte sur des travaux subventionnés par l'Etat
- des personnalités désignées par le Président de la Commission en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la consultation.

1.3.4. Les comptes rendus

Les réunions des Commissions « Eau et Assainissement » et « Tourisme », des Commissions Réunies et du Bureau font systématiquement l'objet de comptes rendus.

Ces comptes rendus sont diffusés mensuellement :

- ⇒ aux membres du Conseil Communautaire,
- ⇒ aux Conseillers Municipaux des Communes membres.

2 - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES COMPÉTENCES ET DES MOYENS

Les interventions de la Communauté de Communes doivent obéir aux principes de spécialité et de subsidiarité.

Elle n'est ainsi compétente que dans les champs d'interventions qui lui ont été confiés par ses Communes membres.

Les Communes, quant à elles, ne peuvent plus opérer dans le domaine transféré.

De même, la Communauté de Communes ne peut pas exercer de compétences pour lesquelles elle n'a pas eu délégation.

Pour assurer les missions qui lui sont ainsi conférées, l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale, disposant outre d'un budget et des ressources propres, s'est doté des moyens nécessaires, qu'ils soient humains, matériels ou immobiliers.

2.1. LES COMPÉTENCES ACTUELLES

L'article L.5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales impose aux Communautés de Communes, l'exercice de compétences obligatoires, optionnelles et facultatives.

Les compétences actuelles exercées par la Communauté de Communes sont les suivantes :

2.1.1. Compétences obligatoires

A. : Aménagement de l'espace

- ⇒ Elaboration d'un Programme Local d'Habitat (P.L.H.) et mise en œuvre d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.)
- ⇒ Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale

B. : Actions de développement économique

- ⇒ Etude, réalisation et commercialisation des zones d'activités futures, non viabilisées à la date de création de la Communauté de Communes, inscrites au schéma directeur, sur le territoire de la Communauté de Communes, hormis :
 - les zones artisanales d'une superficie inférieure à 2 ha,
 - les extensions ou réimplantations sur le même ban communal d'entreprises existantes.

Cas particulier de la zone d'activités « ECOSPACE » à MOLSHEIM :

Seules les parcelles cadastrées comme suit :

Ville de MOLSHEIM

<u>Section</u>	<u>N°</u>	<u>Lieudit</u>	<u>Contenance</u>
41	474/64	Schiendergrub	375,64 ares
50	328/8	Bruenel	144,46 ares
50	330/8	Bruenel	2,25 ares
50	326/8	Bruenel	964,94 ares
50	329/8	Bruenel	57,09 ares
50	306	Hochanwand	110,46 ares
50	307	Hochanwand	100,00 ares
50	240	Hochanwand	0,87 are
50	311	Hochanwand	298,94 ares

soit une surface totale de **2.054,65 ares**, relèvent du périmètre communautaire de la Communauté de Communes.

- ⇒ Participation financière à la mise en œuvre d'actions et de moyens incitatifs en faveur de l'emploi ainsi qu'en faveur de l'implantation, de l'accueil et du maintien d'entreprises dans les zones d'activités communautaires,
- ⇒ Développement du site thermal de SOULTZ-LES-BAINS,
- ⇒ Organisation, développement et promotion du tourisme par :
 - la définition des orientations stratégiques en matière de développement touristique,
 - la création, la mise en place de circuits touristiques intercommunaux et l'entretien de leur signalétique,
 - la participation financière au fonctionnement de l'office de tourisme intercommunal, dans le cadre d'une convention de partenariat,
 - l'instauration et la gestion de la taxe de séjour sur son territoire.

2.1.2. Compétences optionnelles

A. : Politique du logement et du cadre de vie

- ⇒ Développement de l'offre de logements locatifs aidés par :
 - ☞ l'acquisition d'immeubles en vue d'y créer des logements aidés à usage d'habitation dans le cadre d'un bail emphytéotique ou à construction avec un bailleur social,
 - ☞ l'accord, au bailleur social, des garanties d'emprunt nécessaires à la réalisation des travaux de construction ainsi que d'amélioration, de réhabilitation, de restructuration ou d'extension d'immeubles appartenant à la Communauté de Communes et mis à disposition, par bail emphytéotique ou à construction, à ce bailleur social, en vue d'y créer des logements aidés à usage d'habitation.

B. : Protection et mise en valeur de l'environnement

- ⇒ Etude et exécution des travaux d'aménagement, de protection et d'entretien de la Bruche, de la Mossig et de leurs affluents et diffluents.
- ⇒ Etude, construction, entretien, exploitation et gestion des équipements de traitement, d'épuration et de transport des eaux usées et pluviales.
- ⇒ Contrôle des installations d'assainissement non collectif.

C. : Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et de l'enseignement préélémentaire et élémentaire

- ⇒ Entretien, gestion et réalisation des travaux d'aménagement, de réhabilitation et d'extension des piscines.

D. : Création, aménagement et entretien de la voirie

- ⇒ Itinéraires cyclables :
 - Elaboration d'un schéma communautaire des itinéraires cyclables.

- Création, aménagement et entretien des liaisons cyclables inscrites au schéma communautaire des itinéraires cyclables.

2.1.3. Compétences facultatives

- ⇒ Réalisation, étude, amélioration, rénovation, extension, contrôle, entretien et exploitation des équipements publics de production, de transport et de distribution d'eau potable, incluant la gestion des abonnés et l'assistance administrative,
- ⇒ Participation financière à la Mission Locale du Bassin d'Emploi MOLSHEIM-SCHIRMECK,
- ⇒ Elaboration, gestion et exploitation d'un Système d'Information Géographique intercommunal,
- ⇒ Création et gestion d'un relais d'assistantes maternelles (R.A.M.),
- ⇒ Organisation du service de transport à la demande (AUTO COM') par délégation du Conseil Général du Bas-Rhin,
- ⇒ Aménagement numérique du territoire : participation financière aux infrastructures et réseaux de télécommunication à très haut débit,
- ⇒ Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés,
- ⇒ Participation financière à la gestion d'une épicerie sociale,
- ⇒ Actions de communication destinées à renforcer l'image de la Communauté de Communes
- ⇒ Habilitation à conventionner dans le cadre de ses compétences avec des Communes non membres, selon les modalités de l'article L. 5211-56 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- ⇒ Création et gestion d'une banque de matériel intercommunale

2.2. LES MOYENS HUMAINS

2.2.1. Les agents de la Communauté de Communes

2.2.1.1. Services Administratif et Technique

→ les emplois permanents au 31 décembre 2015

GRADE	EFFECTIF	FONCTION	QUOTITE	SITUATION
Attaché Principal	Dominique BERNHART	Directeur Général des Services	100 %	Titulaire - Détachement
Attaché Principal	Sabrina LABBE-LASTAVEL	Directrice Générale Adjointe des Services	100 %	Titulaire
Attaché Territorial	Aurore SCHAFF	Chargée de mission tourisme	100 %	Titulaire
Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe	Christine BECHT	Responsable Communication	100 %	Titulaire
Rédacteur	Nathalie WILBERT	Assistante Finances	100 %	Titulaire
Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe	Joëlle WACH	Secrétaire de Direction	100 %	Titulaire
Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe	Estelle PALFRAY	Secrétaire Administrative et Technique	50 %	Titulaire à temps partiel Mis à Disposition
Adjoint Administratif 1 ^{ère} classe	Marie WILT	Assistante Finances et Budget	100 %	Titulaire
Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe	Emilie HUNTZICKER	Assistante Ressources Humaines et Finances	100 %	Titulaire
Ingénieur Principal	Georges WEBER	Responsable Etudes et Travaux	100 %	Titulaire
Technicien Principal 1 ^{ère} classe	Régis MULLER	Responsable Eau et Assainissement	100 %	Titulaire
Technicien Principal 1 ^{ère} classe	Jean-Christophe RUEZ	Responsable des Aménagements et des liaisons cyclables	100 %	Titulaire
Technicien Territorial	Kévin DABERT	Responsable Informatique et S.I.G.	100 %	Titulaire
Educatrice de Jeunes Enfants principal	Valérie GILLMANN	Responsable Relais Assistantes Maternelles	100 %	Titulaire
Educatrice de Jeunes Enfants principal	Sandrine TONDEUR-ARNOUX	Responsable Relais Assistantes Maternelles	100 %	Titulaire
Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe	Joséphine CUCCHI	Secrétaire Relais Assistantes Maternelles	50 %	Titulaire à temps partiel

→ les emplois non permanents au 31 décembre 2015

GRADE	EFFECTIF	FONCTION	QUOTITE	SITUATION
Adjoint Administratif de 2 ^{ème} classe	Anne-Laure SCHWING	Assistante finances et marchés publics	100 %	Non titulaire

NOM	FORMATION	DATE	SERVICE D'AFFECTATION
BENKO Solène	Lycée Sainte Clothilde - Strasbourg	Du 05/01/2015 au 31/01/2015 et Du 01/06/2015 au 30/06/2015	Administration Générale
MEYER Chloé	ISCOM - Strasbourg	Du 09/03/2015 au 31/07/2015	Communication – Marathon
FERRY Quentin	Lycée Paul Emile Victor - Obernai	Du 23/03/2015 au 24/04/2015	Piscines
CHEVALIER Adrien	Lycée Paul Emile Victor - Obernai	Du 23/11/2015 au 18/12/2015	Piscines

→ les effectifs des Services Administratif et Technique

Nombre total d'agents : 17 (14 sur le Budget Principal, 2 sur le Budget Assainissement et 1 sur le Budget Eau)

Total en équivalent temps plein : 16 (14 sur le Budget Principal, 1 sur le Budget Assainissement et 1 sur le Budget Eau).

2.2.1.2. Service des Piscines

→ les emplois permanents

GRADE	EFFECTIF	FONCTION	QUOTITE	SITUATION
Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives Principal 2 ^{ème} classe	Karine PRAET	Responsable des piscines	100 %	Titulaire
Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives Principal	Lionel KLEIN	Chef de bassin de la piscine de DUPPIGHEIM	100 %	Titulaire
Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives	Stéphanie SCHAULI	Chef de bassin de la piscine de MUTZIG	100 %	Titulaire
Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives principal 1 ^{ère} classe	Stéphane BURIDON	Maître Nageur Sauveteur	100 %	Titulaire
Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives	Jean ARMBRUSTER	Maître Nageur Sauveteur	100 %	Titulaire
Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives	Franck GUINAND	Maître Nageur Sauveteur	100 %	Titulaire
Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives	Jean-Pierre LINDECKER	Maître Nageur Sauveteur	100 %	Titulaire
Opérateur Territorial des Activités Physiques et Sportives	Laurie LAPLACE	Maître Nageur Sauveteur	100 %	Titulaire
Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives	Sarah OTT	Maître Nageur Sauveteur	100 %	Non Titulaire
Educateur des Activités Physiques et Sportives	Quentin SCHAFFO	Maître Nageur Sauveteur	100 %	Non titulaire
Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives	Serge PFLUGER	Maître Nageur Sauveteur	100 %	Non Titulaire
Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives	David DENNI	Maître Nageur Sauveteur	71 %	Non Titulaire
Opérateur Territorial des Activités Physiques et Sportives	Damien MERCHER	Agent d'exploitation	100 %	Non Titulaire

Adjoint Administratif 1 ^{ère} classe	Agnès KELHETTER	Caissière	100 %	Titulaire
Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe	Nadine MULLER/YBANEZ	Caissière	100 %	Titulaire
Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	Didier LORENTZ	Agent Technique	100 %	Titulaire
Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	Christophe LENTZ	Agent Technique	100 %	Titulaire
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	Geoffrey LENTZ	Agent Technique	100 %	Non titulaire
Adjoint Technique 1 ^{ère} classe	Michèle MULLER	Agent d'Entretien	80 %	Titulaire
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	Khadidiatou CISSE	Agent d'Entretien	100 %	Titulaire
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	Caroline GUTMANN	Agent d'Entretien	100 %	Titulaire
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	Isabelle ROBERT	Agent d'Entretien	100 %	Titulaire
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	Adeline NAGEL	Agent d'Entretien	100 %	Stagiaire
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	Aline LINGELSER	Agent d'Entretien	50 %	Titulaire – Mis à disposition

→ les emplois non permanents au 31 décembre 2015

GRADE	EFFECTIF	FONCTION	QUOTITE	SITUATION
Opérateur Territorial des Activités Physiques et Sportives	Daniel SCHMITT	Maître Nageur Sauveteur	100 %	Non titulaire
Opérateur Territorial des Activités Physiques et Sportives	Hélène BACHER VETTER	Maître Nageur Sauveteur	100 %	Apprenti
Opérateur Territorial des Activités Physiques et Sportives	Chloé DO SACRAMENTO	Maître Nageur Sauveteur	25 %	Non titulaire
Adjoint Technique principal 1 ^{ère} classe	Alexandre HELMER	Agent Technique	100 %	Non titulaire
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	Camille DEGOUSEE	Agent d'Entretien	100 %	Non titulaire

→ les effectifs du Service des Piscines :

Nombre total d'agents : 29
Total en équivalent temps plein : 27.26

→ les emplois saisonniers du 12 mai au 6 septembre 2015

FONCTION	MAI JUN	JUILLET	AOUT SEPTEMBRE	TOTAL
Caisse/Vestiaires	3	7	6	16
Service Technique	2	2	2	6
Maître Nageur Sauveteur	8	7	8	23

2.2.2. Le personnel des organismes tiers

Néant.

2.3. LES MOYENS FINANCIERS

2.3.1. Les masses financières

Le Budget de la Communauté de Communes se décompose en :

- ↳ un Budget Principal,
- ↳ quatre Budgets Annexes : un pour l'Assainissement, un pour l'Eau, un pour les Déchets Ménagers et un pour les Zones d'Activités.

Le Compte Administratif retrace l'ensemble des dépenses et recettes effectivement réalisées pour chaque Budget.

Le tableau ci-dessous présente, en investissement et en fonctionnement, le volume financier 2015 de la Communauté de Communes :

COMPTE ADMINISTRATIF - 2015

RECAPITULATION GENERALE

VOCATIONS	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	RESULTAT GLOBAL
	RESULTATS	RESULTATS	
SOUS-TOTAL : BUDGET GENERAL	- 205 226,86	4 639 764,34	4 434 537,48
<i>Reste à réaliser</i>	- 3 088 873,76	-	- 3 088 873,76
SOUS-TOTAL : BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES	- 743 836,64	-	- 743 836,64
SOUS-TOTAL : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT	- 850 897,84	2 470 058,21	1 619 160,37
<i>Reste à réaliser</i>	- 664,28	-	- 664,28
SOUS-TOTAL : BUDGET ANNEXE EAU	- 689 494,12	1 048 445,23	358 951,11
<i>Reste à réaliser</i>	- 133 909,59	-	- 133 909,59
SOUS-TOTAL : BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS	-	-	-
SOUS-TOTAL GENERAL	- 2 489 455,46	8 158 267,78	5 668 812,32
<i>Reste à réaliser</i>	- 3 223 447,63	-	- 3 223 447,63
TOTAL GENERAL L + RAR	- 5 712 903,09	8 158 267,78	2 445 364,69

2.3.2. Les écritures comptables réalisées en 2015

BUDGETS	PAIEMENTS/ RECOUVREMENT		ANNULATION		TOTAL
	Mandat	Titre	Mandat	Titre	
Budget Principal	1672	442	45	14	2173
Assainissement	326	324	12	57	719
Eau	415	583	8	88	1094
Zones d'activités	27	4	5	0	36
Déchets Ménagers	9	11	0	0	20
TOTAL GENERAL	2449	1364	70	159	4042

Au total, ce sont ainsi **4.042 écritures comptables**, qui ont été passées en 2015.

2.3.3. Les marchés conclus en 2015 par la Communauté de Communes

En application de l'Article 133 du Code des Marchés Publics et de l'Arrêté du 26 décembre 2007 modifié par l'Arrêté du 21 juillet 2011 :

MARCHES DE TRAVAUX

MARCHES INFERIEUR A 15 000 EUROS HT -TRAVAUX

Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Ville attributaire	Montant HT
PISCINE MUTZIG - POIGNEES ANTI PANIQUES ET BLOCAGE PORTE + CADRE ALU VITRAGE	10/02/15	TOUSERVICES	67870	GRIESHEIM PRES MOLSHEIM	7 758,52
PISCINE MUTZIG - PORTE ENTREE	10/02/15	TOUSERVICES	67870	GRIESHEIM PRES MOLSHEIM	3 638,00
ERGERSHEIM - ASSAINISSEMENT GENERAL - EXTENSION RUE DES VERGERS	02/11/15	TRANSROUTE	67120	WOLXHEIM	12 790,00
ALTORF - Alimentation en Eau Potable - Chemin de la Blieth	21/04/15	SPEYSER LUCIEN	67150	GERSTHEIM	12 267,00
ALTORF - AEP - Chemin de la Blieth - AVENANT N°1	10/12/15	SPEYSER LUCIEN	67150	GERSTHEIM	- 9,83
ERGERSHEIM - - EXTENSION RUE DE L'ECOLE - AVENANT N°1	15/12/15	TRANSROUTE	67120	WOLXHEIM	- 2 503,32
MOLSHEIM LOT 2 - ASSAINISSEMENT GENERAL ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE - EXTENSION RUE DU SCHAEFFERSTEINWEG - AVENANT N°1	11/02/15	SPEYSER LUCIEN	67150	GERSTHEIM	- 5 265,01
MOLSHEIM - REHABILITATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT - DECHARGE AVAL DO4001 - FRAISAGE DE RACINES ET DE DEPOTS - AVENANT N°1	16/11/15	TELEREP ALSACE	67800	BISCHHEIM	- 7 470,00
MOLSHEIM - REHABILITATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT - DECHARGE AVAL DO4001 - AVENANT N°1	10/11/15	TELEREP ALSACE	67800	BISCHHEIM	- 6 365,79
MUTZIG - ASSAINISSEMENT GENERAL ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE - RACCORDEMENT AFUA LEIMEN - RUE DE ROSHEIM - AVENANT N°1	03/08/15	EUROVIA	67120	MOLSHEIM	- 771,06
OBERHASLACH - ALIMENTATION EN EAU POTABLE - RENFORCEMENT VERS LE KLINTZ - RUE DU NIDACK - AVENANT N°1	11/02/15	MULLER THA	67880	KRAUTERERSHEIM	- 162,28
PC ALTORF DACHSTEIN MOLSHEIM ERNOLSHEIM - AVENANT N°1	12/10/15	TRANSROUTE	67120	WOLXHEIM	- 18 017,16
PC ERNOLSHEIM RD93 - LOT2 TRAVAUX DE VOIRIE - AVENANT N°1	17/04/15	EUROVIA	67120	MOLSHEIM	- 5 604,65
Avenants : EXTENSION SIEGE ET CONSTRUCTION RAM					
LOT15 CHAUFFAGE/VENTILATION - Avenant N°1 sinistre	23/07/15	LOHNER SAS	67120	DUPPIGHEIM	52 365,89
LOTS MENUISERIE EXTERIEURE ALUMINIUM/BSO - Avenant N°1 sinistre	23/07/15	FERMETURES VITALE	68170	RIXHEIM	5 767,63
LOT14 ELECTRICITE/COURANTS FAIBLES - Avenant N°1 sinistre	22/07/15	ILLER ELECTRICITE	67120	MOLSHEIM	2 931,66
LOT9 PLATRERIE/DOUBLAGE/FAUX PLAFONDS - Avenant N°1 sinistre	24/07/15	CILIA	67390	MARCKOLSHEIM	20 824,00
MAITRISE ŒUVRE - Avenant N°1 sinistre	11/08/15	AACG	68350	DIDENHEIM	6 387,36
LOT1 TERRASSEMENT/RESEAUX ENTERRES - Avenant N°1	06/11/15	EUROVIA	67120	MOLSHEIM	12 089,05
LOT3 ETANCHEITE/ZINGUERIE/BARDAGE - Avenant N°1	06/11/15	GILLMANN	67120	DACHSTEIN	- 599,20
LOT4 BARDAGE EN PIERRE NATURELLE - Avenant N°1	06/11/15	MEAZZA	67450	MUNDOLSHEIM	- 1 922,70
LOT5 MENUISERIE EXTERIEURE ALUMINIUM/BSO - Avenant N°2	06/11/15	FERMETURES VITALE	68170	RIXHEIM	4 849,85
LOT6 CLOISONS MODULAIRES - Avenant N°1	06/11/15	QOVANS SERVICES	67100	STRASBOURG	- 4 022,37
LOT7 SERRURERIE - Avenant N°1	06/11/15	FRIDOLIN SCHMITT	67120	MOLSHEIM	- 1 158,80
LOT11 PEINTURE INTERIEURE/EXTERIEURE - Avenant N°1	06/11/15	LES PEINTURES REUNIES	67450	MUNDOLSHEIM	- 3 358,23
LOT12 PARQUET - Avenant N°1	06/11/15	SINGER PARQUET	68140	GRIESBACH AU VAL	- 2 594,80
LOT14 ELECTRICITE/COURANTS FAIBLES - Avenant N°2	06/11/15	ILLER ELECTRICITE	67120	MOLSHEIM	- 8 926,93

MARCHES DE 15 000 à 89 999,99 EUROS HT

Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Ville attributaire	Montant HT
DACHSTEIN - Alimentation en eau potable - renforcement rue principale et rue des arcades	20/10/15	TRANSROUTE	67120	WOLXHEIM	74 618,65
DACHSTEIN-ERGERSHEIM - REHABILITATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT PAR CHEMISAGE CONTINU - COLLECTEUR INTERCOMMUNAL	08/01/15	TELEREP ALSACE	67800	BISCHEIM	59 445,00
AVENANT N°1	06/11/15				- 1 068,20
DINSHEIM - Alimentation en eau potable - Renouvellement rue de l'Hôpital	21/05/15	SPEYSER LUCIEN	67150	GERSTHEIM	68 525,00
DINSHEIM - Réhabilitation du réseau d'assainissement par chemisage continu - Rue de l'Hôpital	20/05/15	TELEREP ALSACE	67800	BISCHEIM	71 585,00
AVENANT N°1	20/10/15				- 16 208,00
ERGERSHEIM - Réhabilitation du réseau d'assainissement - Fraisage et évacuation de béton et de concrétions calcaires Entre la rue de l'Ecole et la Watlach	17/04/15	AXEO	67170	BRUMATH	23 855,00
AVENANT N°1	26/10/15				- 307,00
ERNOLSHEIM - Assainissement Général - Collecte des eaux claires parasites entre la rue Etroite et la rue Haute	28/07/15	EUROVIA	67120	MOLSHEIM	82 205,90
HEILIGENBERG - Alimentation en Eau Potable - A) Bouclage du réseau B) Implantation d'un stabilisateur de pression amont-aval - Rue des Champs	26/05/15	MULLER THA	67880	KRAUTERERSHEIM	58 723,00
AVENANT N°1	02/12/15				- 122,44
MOLSHEIM - Assainissement Général - Remplacement Canal Place de la Liberté	30/07/15	MULLER THA	67880	KRAUTERERSHEIM	37 440,00
AVENANT N°1	02/12/15				- 77,60
MOLSHEIM - Réhabilitation du réseau d'assainissement - Elimination des eaux claires parasites par chemisage continu - Liaison rue des Romains et chemin des Roses	31/07/15	AXEO	67170	BRUMATH	44 997,50
AVENANT N°1	26/10/15				- 2 892,50
MOLSHEIM - ASSAINISSEMENT GENERAL - RENOUELEMENT RUE DE LA SOURCE R7002 A R7001	06/01/15	TRANSROUTE	67120	WOLXHEIM	18 657,00
AVENANT N°1	13/10/15				4 785,40
MUTZIG - Alimentation en Eau Potable - Amorce rue du Génie	28/07/15	TRANSROUTE	67120	WOLXHEIM	23 823,00
AVENANT N°1	09/11/15				- 471,85
MUTZIG - Assainissement Général et Alimentation en Eau Potable - Rue Chopin	20/04/15	TRANSROUTE	67120	MOLSHEIM	62 044,00
AVENANT N°1	10/11/15				- 91,00
STEP MOLSHEIM Mise à niveau et fiabilisation de la filière Eau - Travaux préparatoires	24/02/15	SADE	57054	METZ	80 208,00
AVENANT N°1	12/06/15				1 868,00

MARCHES DE 90 000 à 5 185 999,99 EUROS HT

Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Ville attributaire	Montant HT
ERGERSHEIM et ERNOLSHEIM-BRUCHE : Réhabilitation du réseau d'assainissement par chemisage continu - Collecteur intercommunal	17/04/15	AXEO	67170	BRUMATH	272 380,00
MOLSHEIM - Alimentation en Eau Potable Rue Sainte Odile et rue Henri Meck	04/06/15	DENNI LEGOLL	67870	GRIESHEIM PRES MOLSHEIM	102 516,00
AVENANT N°1	26/10/15				- 3 436,74
MOLSHEIM - Alimentation en Eau Potable Renforcement rue Saint Georges, place de la Liberté et rue des Tanneurs	08/06/15	MULLER THA	67880	KRAUTERERSHEIM	130 116,00
Avenant N°1	21/12/15				15 012,00
MOLSHEIM - Réhabilitation du réseau d'assainissement par chemisage continu Rue Sainte Odile et rue Henri Meck	15/06/15	AXEO	67170	BRUMATH	238 779,00
AVENANT N°1	26/10/15				- 86,00
MOLSHEIM - Assainissement Général et Alimentation en Eau Potable - Aménagement Allée Pierre Klengenfus et espaces environnants	29/05/15	TRANSROUTE	67120	WOLXHEIM	94 308,70
AVENANT N°1	06/11/15				- 126,55

REHABILITATION TECHNIQUE DE LA PISCINE DE PLEIN AIR DE MOLSHEIM : MARCHES DE TRAVAUX

LOT 1 - TERRASSEMENTS - GROS ŒUVRE - ETANCHEITE	19/10/15	SELTZ	67140	ANDLAU	446 423,35
LOT 2 - CARRELAGE	16/10/15	DIPOL	67118	GEISPOLSHHEIM GARE	16 505,00
LOT 3 - PEINTURE	16/10/15	KNOERR et MOHR	67000	STRASBOURG	3 855,50
LOT 4 - SERRURERIE	19/10/15	SCHMITT FRIDOLIN	67120	MOLSHEIM	23 249,00
LOT 5 - BASSINS INOX	19/10/15	ZELLER	83500	LA SEYNE SUR MER	421 841,28
LOT 6 - TRAITEMENT D'EAU	20/10/15	TECH'O FLUIDES	54425	PULNOY	145 000,00
LOT 7 - CHAUFFAGE - PLOMBERIE - ELECTRICITE	02/11/15	ILLER/HORNECKER	67120	MOLSHEIM	202 988,14

MARCHES DE 5 186 000 EUROS HT et plus

Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Ville attributaire	Montant HT
-------	----------------	---------------	--------------------------	--------------------	------------

MARCHES DE FOURNITURES

MARCHES INFÉRIEUR A 15 000 EUROS HT

Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Ville attributaire	Montant HT
TRAMPOLINES (X10)		WATERFORM	25200	Montbéliard	8900
LOGICIEL FMI PISCINE PLEIN AIR		ELISATH	54850	Messein	1942

MARCHES DE 15 000 à 89 999,99 EUROS HT

Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Ville attributaire	Montant HT
FOURNITURE GAZ - LOT 1 PISCINES MUTZIG ET MOLSHEIM	08/01/15	GAZ DE BARR	67140	BARR	50 190,65
FOURNITURE GAZ - LOT 2 PISCINE DUPPIGHEIM	09/01/15	TOTAL	92400	COURBEVOIE	30 837,12

MARCHES DE 90 000 à 206 999,99 EUROS HT

Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Ville attributaire	Montant HT
FOURNITURE GAZ - LOT 1 PISCINES MUTZIG ET MOLSHEIM	29/10/15	GAZPROM	75008	PARIS	140 025,68
FOURNITURE GAZ - LOT 2 PISCINE DUPPIGHEIM	29/10/15	GAZPROM	75008	PARIS	55 150,68
FOURNITURE GAZ - LOT 3 SIEGE COMMUNAUTE DE COMMUNES	27/10/15	GAZ DE BARR	67140	BARR	10 625,12

MARCHES DE 207 000 EUROS HT et plus

Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Ville attributaire	Montant HT
FOURNITURE ELECTRICITE - ACCORD CADRE ELECTRICITE 1ER MARCHÉ SUBSEQUENT - LOT 1 ELECTRICITE	16/11/15	ES ENERGIES STRASBOURG	67000	STRASBOURG	422 423,23

MARCHES DE SERVICES

MARCHES DE 15 000 à 89 999,99 EUROS HT

Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Ville attributaire	Montant HT
CONTRÔLE REJETS INDUSTRIELS	03/07/15	IRH INGENIEUR CONSEIL	68000	COLMAR	16 206,00

MARCHES DE 90 000 à 206 999,99 EUROS HT

Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Ville attributaire	Montant HT
ENTRETIEN DES COURS D'EAU	28/10/15	ADAPEI	67120	DUTTLENHEIM	111 875,00
REHABILITATION TECHNIQUE DE LA PISCINE DE PLEIN AIR DE MOLSHEIM - MAITRISE ŒUVRE	09/04/15	ETHIS/AREST	56324	LORIENT	108 300,00
AVENANT 1 VALIDATION APD	24/07/15				11 546,50

MARCHES DE 207 000 EUROS HT et plus

Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Ville attributaire	Montant HT
-------	----------------	---------------	--------------------------	--------------------	------------

MARCHES INFÉRIEUR A 15 000 EUROS HT - MARCHES DE SERVICES

Objet	Date du marché	Attributaires	Code postal attributaire	Ville attributaire	Montant HT
REHABILITATION TECHNIQUE DE LA PISCINE DE PLEIN AIR DE MOLSHEIM - MISSION AMO	22/01/15	ISE AMO	31000	TOULOUSE	2 880,00
REHABILITATION TECHNIQUE DE LA PISCINE DE PLEIN AIR DE MOLSHEIM - MISSION CT	27/05/15	QUALICONSULT	67960	ENTZHEIM	5 420,00
REHABILITATION TECHNIQUE DE LA PISCINE DE PLEIN AIR DE MOLSHEIM - MISSION SPS	02/06/15	ADC EST	67150	ERSTEIN	2 400,00
ACCORD CADRE ELECTRICITE - MISSION AMO	22/05/15	STUDEN	68000	COLMAR	11 150,00
PC MUTZIG GRESSWILLER	20/11/15	EGIS	67000	STRASBOURG	14 500,00
PC ALTORF DACHSTEIN ERNOLSHEIM DUPPIGHEIM - MAITRISE ŒUVRE - AVENANT N°2	02/09/15	EMCHBERGER	67800	HOENHEIM	11 400,00
PISCINE ACTIVEUM A DACHSTEIN - LOI SUR EAU - AVENANT N°1		EGIS	67000	STRASBOURG	2 300,00

Au total, ce sont **45 marchés et 40 avenants aux marchés** qui ont été réalisés en 2015.

2.3.4. Les emprunts

	CAPITAL			INTERETS
	à l'origine	au 31/12/15	remboursés en 2015	mandatés en 2015
BUDGET PRINCIPAL	-	-	-	-
BUDGET « ZONES D'ACTIVITES »	5 198 920,05	527 930,81	416 501,34	30 312,77
BUDGET « ASSAINISSEMENT »	5 867 119,34	1 773 755,51	451 319,73	65 301,69
BUDGET « EAU »	-	-	-	-
TOTAL	11 066 039,39	2 301 686,32	867 821,07	95 614,46

2.3.5. Les aides perçues

FONCTIONNEMENT

Département

- Transport à la demande 26.671,30 €
- Aménagement des cours d'eau 8.204,18 €

Agence de l'Eau Rhin-Meuse

- Participation aux rejets des industriels 11.513,80 €
- Station d'Épuration de MOLSHEIM : Prime Épuration 120.699,00 €
- Station d'Épuration d'ERNOLSHEIM : Prime Épuration 42.203,00 €

C.A.F.

- Fonctionnement R.A.M. 47.913,03 €

M.S.A.

- Fonctionnement R.A.M. 904,25 €

INVESTISSEMENT

Département

- Protection des Zones Habitées Contre les Crues de la Bruche à ALTORF - DUTTLENHEIM – DUPPIGHEIM - solde 9.408,55 €
- Réalisation Piste Cyclable Ernolsheim-sur-Bruche 88.307,30 €
- Extension Bâtiment CC - RAM 53.507,44 €
- Construction Nouvelle Piscine ACTIVEUM 381.155,82 €
- Construction Nouvelle Piscine ACTIVEUM - Bonification 94.000,00 €

Agence de l'Eau Rhin-Meuse

- Protection des Zones Habitées Contre les Crues de la Bruche à ALTORF - DUTTLENHEIM – DUPPIGHEIM - solde 72.400,00 €

C.A.F.

- Extension Bâtiment CC - RAM 145.300,00 €

Etat

- Extension Bâtiment CC – RAM (D.E.T.R) 34.457,00 €

Région - ADEME

- Construction Nouvelle Piscine ACTIVEUM 11.200,00 €

Communes

- Réalisation Piste Cyclable Ernolsheim-sur-Bruche 150.977,46 €
- MUTZIG raccordement AFUA Leimen AEP + ASST 63.471,06 €

2.3.6. Les subventions versées / participations

- Pays Bruche Mossig Piemont	27.825,00 €
- Pays Bruche Mossig Piemont (LEADER)	5.000,00 €
- Pays Bruche Mossig Piemont (animation pépinière 2015)	15.000,00 €
- Mission Locale	33.787,50 €
- Office de Tourisme Intercommunal	250.000,00 €
- S.Co.T	134.140,00 €
- Carte Culture	500,00 €
- Epicerie Sociale – CARITAS – Subvention d'équipement	4.500,00 €
- Epicerie Sociale – CARITAS – Subvention d'équipement complémentaire	1.787,22 €
- Epicerie Sociale – CARITAS – Subvention de fonctionnement	39.500,00 €

Vélo-tour 2015 : **3.400,00 €**

- Pétanque-Club de Mutzig	600,00 €
- Association PINGOUIN PROD à Molsheim	600,00 €
- Club de Judo-Jujitsu de Duppigheim	600,00 €
- Association Sportive d'Altorf	600,00 €
- Association de Don du Sang Dorlisheim	200,00 €
- Association Socio-Culturelle et Sportive à Wolxheim	200,00 €
- Amicale des Sapeurs-Pompiers de Duttlenheim	200,00 €
- Office Municipal des Sports, Arts et Loisirs à Ernolsheim-Bruche	200,00 €
- Union Sportive de Dachstein	200,00 €

2.3.7. Les garanties financières accordées

DESIGNATION DU BENEFICIAIRE	OBJET	MONTANT
S.E.M.L. Le Foyer de la Basse Bruche	Garantie d'emprunt pour la réhabilitation de l'immeuble à DACHSTEIN	Dettes en capital au 31/12/15 433.930,48 €
S.E.M.L. Le Foyer de la Basse Bruche	Garantie d'emprunt pour la réhabilitation de l'immeuble à DUTTLENHEIM	Dettes en capital au 31/12/15 200.790,82 €
S.E.M.L. Le Foyer de la Basse Bruche	Garantie d'emprunt pour la réhabilitation de l'immeuble à SOULTZ-LES-BAINS (complément)	Dettes en capital au 31/12/15 96.861,35 €
S.E.M.L. Le Foyer de la Basse Bruche	Garantie d'emprunt pour la réhabilitation de l'ancienne école à SOULTZ-LES-BAINS	Dettes en capital au 31/12/15 233.206,49 €
S.E.M.L. Le Foyer de la Basse Bruche	Garantie d'emprunt pour l'amélioration de 3 logements collectifs dans l'ancien immeuble de La Poste à DINSHEIM-SUR-BRUCHE	Dettes en capital au 31/12/15 202.842,65 €
S.E.M.L. Le Foyer de la Basse Bruche	Garantie d'emprunt pour la construction de 2 maisons individuelles à l'arrière de l'ancien immeuble de La Poste à DINSHEIM-SUR-BRUCHE	Dettes en capital au 31/12/15 249.043,25 €
S.E.M.L. Le Foyer de la Basse Bruche	Garantie d'emprunt pour la réhabilitation du Bâtiment C rue des Sœurs à SOULTZ-LES-BAINS	Dettes en capital au 31/12/15 356.124,55 €
S.E.M.L. Le Foyer de la Basse Bruche	Amélioration d'un logement La Poste à DINSHEIM-SUR-BRUCHE	Dettes en capital au 31/12/15 49.449,92 €
S.E.M.L. Le Foyer de la Basse Bruche	Garantie d'emprunt pour la réhabilitation de l'immeuble à MOLSHEIM, 3 place du Marché	Dettes en capital au 31/12/15 37.501,54 €
S.E.M.L. Le Foyer de la Basse Bruche	Garantie d'emprunt pour l'immeuble à GRESSWILLER, rue du Général de Gaulle	Dettes en capital au 31/12/15 215.876,75 €

S.E.M.L. Le Foyer de la Basse Bruche	Garantie d'emprunt pour l'immeuble à DUPPIGHEIM, rue de la Chapelle	Dettes en capital au 31/12/15 325.223,01 €
S.E.M.L. Le Foyer de la Basse Bruche	Garantie d'emprunt pour l'immeuble à AVOLSHEIM, 8 rue Saint-Materne et place de l'Ecole	Dettes en capital au 31/12/15 440.000,00 €
S.E.M.L. Le Foyer de la Basse Bruche	Garantie d'emprunt pour l'immeuble à MOLSHEIM, 7-9 rue de la Boucherie	Dettes en capital au 31/12/15 187.187,00 €
S.E.M.L. Le Foyer de la Basse Bruche	Garantie d'emprunt pour l'immeuble à MOLSHEIM, 7-9 rue de la Boucherie	Dettes en capital au 31/12/15 347.633,00 €

2.3.8. Les admissions en non-valeur

Le montant total des opérations admises en non-valeur en 2015, s'élève à :

- Budget annexe « Assainissement » : **172.489,48 € H.T.**
- Budget annexe « Eau » : **59.070,40 € H.T.**
- Budget principal : **0,00 € H.T.**

2.3.9. La Taxe de Séjour

La taxe de séjour est établie sur les personnes qui ne sont pas domiciliées dans la Commune et n'y possèdent pas une résidence à raison de laquelle elles sont passibles de la T.H. La taxe de séjour, au réel ou forfaitaire, peut être instaurée. La Communauté de Communes a opté pour l'assujettissement au réel.

Catégories d'hébergement	Tarif de la CC
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	1,00 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,75 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,60 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,45 €
Hôtels et résidences de tourisme, villages de vacances en attente de classement ou sans classement	0,30 €
Meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement	0,30 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0,40 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €

LE DETAIL DE LA TAXE DE SEJOUR

RECAPITULATIF PAR CATEGORIE DE LA TAXE DE SEJOUR 2014 ENCAISSEE EN 2015

CATEGORIE	ETABLISSEMENT / LOGEUR	MONTANT CC
HOTEL	DIANA CHAMBRE HOTEL RESTAURANT - MOLSHEIM	16 768,32 €
	CHAMBRE HOTEL DU CENTRE - MOLSHEIM	4 229,63 €
	LE BUGATTI CHAMBRE HOTEL - MOLSHEIM	12 891,30 €
	BEST WESTERN HOTEL LE RHENAN - DORLSHEIM	9 745,50 €
	HOSTELLERIE PETIT DRAGON - MUTZIG	898,20 €
	LE FORUM CHAMBRE HOTEL - DORLSHEIM	64,50 €
	LES PORTES D'ALSACE - MUTZIG	5 744,70 €
	L'OURS DE MUTZIG - MUTZIG	7 389,49 €
	HOTEL LE DORMEUR - DORLSHEIM	359,70 €
	HOTEL - OBERHASLACH	2 895,71 €
	LE BIBLENHOF - SOULTZ-LES-BAINS	1 038,00 €
	Sous-total	62 025,05 €
CAMPING	ALSACE CAMPING - GRESSWILLER	163,80 €
	CAMPING DU LUTTENBACH - OBERHASLACH	809,00 €
	CAMPING DE STILL	42,20 €
	ASSOCIATION ERMITAGE ST FLORENT - OBERHASLACH	30,00 €
	CAMPING MUNICIPAL DE MOLSHEIM - MOLSHEIM	4 528,80 €
	Sous-total	5 573,80 €
MEUBLE DE TOURISME	BIRGEL Gilbert - DINSHEIM-SUR-BRUCHE	40,95 €
	BLEGER - DUTTLENHEIM	39,00 €
	DAHLEN Danielle - DORLSHEIM	4,80 €
	EBEL - OBERHASLACH	92,40 €
	EBEN Gabrielle - MUTZIG	64,20 €
	FELIX - SOULTZ-LES-BAINS	51,60 €
	FRISON Sylvie - MUTZIG	21,00 €
	GROSOS - MOLSHEIM	235,25 €
	GRUBER - OBERHASLACH	27,00 €
	GUYOT Gilbert - MUTZIG	152,10 €
	HOFF jean-pierre - AVOLSHEIM	56,40 €
	KAYSER - DINSHEIM	48,30 €
	LE GRAND - OBERHASLACH	6,30 €
	MEYER Bernard - GRESSWILLER	31,50 €
	MULLER Pierre n° 1 - SOULTZ-LES-BAINS	117,00 €
	NOESINGER Guido - MUTZIG	319,37 €
	PASCUAL - STILL	29,70 €
	RESSE Laurent - DACHSTEIN	84,30 €
	SCHUTTERLE - MUTZIG	41,25 €
	SCHELL Marie-Michèle - GRESSWILLER	18,90 €
STILL - DINSHEIM-SUR-BRUCHE	336,75 €	
STONA - ERNOLSHEIM-BRUCHE	178,50 €	
THOMAS Monique - MOLSHEIM	72,00 €	
WINTERHALTER Joseph - MUTZIG	51,00 €	
	Sous-total	2 119,57 €

GITES RURAUX	BOEHLER Dominique - WOLXHEIM	228,41 €	
	DISCHLER Nathalie - WOLXHEIM	144,75 €	
	ECKEL - OBERHASLACH	158,54 €	
	FIXARY - DORLSHEIM	219,00 €	
	KOESTEL Christelle - ERGERSHEIM	234,44 €	
	DIETZ Annette - DINSHEIM-SUR-BRUCHE	186,90 €	
	GAESSLER - OBERHASLACH	199,05 €	
	GROSS Joseph - WOLXHEIM	173,25 €	
	GREMMEL - ALTORF	435,30 €	
	HERZOG Monique - WOLXHEIM	172,80 €	
	MATHALIN - SOULTZ-LES-BAINS	105,00 €	
	MENIELLE - OBERHASLACH	9,60 €	
	MULLER Francis - MOLSHEIM	417,62 €	
	PREISMANN - HEILIGENBERG	132,00 €	
	SANCHEZ Jean - WOLXHEIM	194,78 €	
	SCHARSCH Joseph "gite le muscat" - WOLXHEIM	91,80 €	
	SCHARSCH Joseph "gite le riesling" - WOLXHEIM	63,90 €	
	SCHELL Bernard - GRESSWILLER	58,80 €	
	SCHWEBEL - NIEDERHASLACH	171,75 €	
	STIERLIN Chantal - AVOLSHEIM	158,40 €	
	THIRY - DINSHEIM-SUR-BRUCHE	100,20 €	
	VAUBOURG Corinne - DUPPIGHEIM	49,80 €	
		Sous-total	3 706,09 €
	CHAMBRES D'HOTES	BERNARD Christine - DORLSHEIM	48,60 €
		ANDRE BIEHLER - OBERHASLACH	296,15 €
		BLUMSTEIN - OBERHASLACH	36,60 €
BRISEUL Sylvie - DUPPIGHEIM		111,90 €	
CHARTIER / WEBER - OBERHASLACH		168,00 €	
CHEMIN Dominique - OBERHASLACH		734,40 €	
HAAG - OBERHASLACH		63,90 €	
HAMMER et FRANCOVICH - MOLSHEIM		1,80 €	
HUBNER - OBERHASLACH		21,90 €	
JACQUOT Catherine - ERNOLSHEIM-BRUCHE		143,10 €	
EHLIG Nathalie - ERNOLSHEIM-BRUCHE		333,00 €	
SCHAEFFER Marc - ALTORF		8,40 €	
SCHAEFFER Jean-Jacques - DUPPIGHEIM		246,60 €	
		Sous-total	2 214,35 €
HEBERGEMENT COLLECTIF	BAYARD - CENTRE SPORTIF - MOLSHEIM	30,00 €	
TOTAL MONTANT CC MANDATER		75 668,86 €	

2.3.10. La fiscalité

La Communauté de Communes, dès sa création, a adopté le double régime de la taxe additionnelle et de la taxe professionnelle de zone.

Evolution des taux :

LIBELLE	TAUX						
	2010*	2011**	2012	2013	2014	2015	D N/(N-1)
Taxe d'habitation	1,87	3,84	3,84	3,84	3,84	3,84	0,00%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1,87	1,87	1,87	1,87	1,87	1,87	0,00%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	6,44	6,75	6,75	6,75	6,75	6,75	0,00%
Taxe professionnelle	-	-	-	-	-	-	
Taxe professionnelle de zone	-	-	-	-	-	-	
Contrib. foncière des entreprises (part add)*	1,55	2,89	2,89	2,89	2,89	2,89	0,00%
Contrib. foncière des entreprises (part ZAE)*	10,02	19,53	19,53	19,53	19,53	19,53	0,00%

* Taux relais votés pour 2010

** Taux de référence 2010

Fiscalité récapitulative pour l'exercice 2015 :

TAXES	BASES PREV.	TAUX 2015	PRODUIT 2015
T.H.	46 933 000	3,84%	1 802 227
F.B.	54 264 000	1,87%	1 014 737
F.N.B.	1 027 000	6,75%	69 323
C.F.E.	26 633 000	2,89%	769 694
FISCALITE ADDITIONNELLE			3 655 980
F.P.Z.	2 822 000	19,53%	551 137
TOTAL RESSOURCES FISCALES			4 207 117
TASCOM			12 298
ALLOCATION COMPENS.			38 063
C.V.A.E			1 209 248
PRELEVEMENT BFCM			- 2 458
VERSEMENT GIR			47 560
PRODUIT FISCAL TOTAL 2015			5 511 828
Fonds de Péréquation des recettes fiscales (FPIC)			- 190 000

2.4.1. Le siège de la Communauté de Communes

Les Services Administratif et Technique sont entrés dans le nouveau siège de la Communauté de Communes, 2 route Ecospace à MOLSHEIM, **le 24 janvier 2005**.

Le Relais d'Assistantes Maternelles, fonctionnant depuis le 1^{er} septembre 2009, connaît une hausse continue de sa fréquentation. Aussi un bâtiment dédié au R.A.M., fonctionnel et plus spacieux s'avèrerait donc indispensable au bon fonctionnement de la structure.

Par délibération du 28 septembre 2012, le Conseil Communautaire a décidé d'acquérir une bande de terrain de 14,89 ares, contigüe à l'emprise foncière du siège de la Communauté de Communes. Le Conseil Communautaire a opté pour une extension en rez-de-chaussée plutôt qu'en étage, le Relais d'Assistantes Maternelles accueillant un nombreux public dont des enfants.

Le rez-de-chaussée de ce nouveau bâtiment abrite, depuis le mois de décembre 2015, le R.A.M. et le 1^{er} étage, des bureaux administratifs. Le sous-sol devrait abriter prochainement les archives de la Collectivité.

Le siège de la Communauté de Communes est désormais composé de :

- au sous-sol
 - ↪ un garage de 7 box
 - ↪ des archives
 - ↪ des locaux techniques

- au rez-de-chaussée
 - ↪ 1 entrée
 - ↪ 3 bureaux loués au S.D.E.A. (2 bureaux supplémentaires à disposition depuis décembre 2015, libérés par les responsables du R.A.M. suite au déménagement dans les nouveaux locaux)
 - ↪ la salle des séances plénières disposant d'équipements sono et vidéo divers
 - ↪ la salle des Commissions permettant la mise en place d'un vidéoprojecteur
 - ↪ des sanitaires
 - ↪ un lieu de stockage
 - ↪ une douche avec lavabo

- Rez-de-chaussée / Nouveau bâtiment du R.A.M.
 - ↪ Local de rangement pour poussettes
 - ↪ Hall d'entrée avec jeux et coin salle d'attente
 - ↪ 3 bureaux
 - ↪ Des sanitaires pour adultes et enfants
 - ↪ 1 salle d'animations
 - ↪ 1 salle de sieste
 - ↪ 1 salle d'activité manuelle
 - ↪ 1 cuisine
 - ↪ 1 local technique

- au 1^{er} étage
 - ↪ 20 bureaux destinés aux personnels administratif et technique ainsi qu'aux Président et Vice-Présidents



- ↳ 2 petites salles de réunion
- ↳ 1 cuisine
- ↳ 1 espace reprographie
- ↳ des sanitaires.

2.4.2. Les moyens matériels

2.4.2.1. Informatique

➤ Extension du réseau informatique

La Communauté de Communes est équipée d'un réseau informatique et de matériels développés en cohérence avec ses besoins et ses usages courants des applications informatiques. Le système actuel est en place depuis 2012 et permet de développer de manière stable et pérenne des solutions logicielles évoluées (SIG intercommunal, comptabilité et ressources humaines).

Elle dispose d'un réseau local LAN performant de 100 Mbps qui s'est développé en 2015 avec l'extension du bâtiment (installation du Relais Assistantes Maternelles au rez-de-chaussée et nouveaux bureaux à l'étage).

La structure est équipée d'un serveur ESX comptant 4 machines virtuelles (fichiers, application, Exchange et SIG) fonctionnant sous Windows Server 2008 R2 et Windows Server 2003, la virtualisation est administrée via VMware, permettant une grande souplesse d'administration des performances et des capacités de stockage. Un serveur de Backup est également installé en tant que contrôleur de domaine et pour administrer les sauvegardes et la sécurité du réseau.

La connexion à internet se fait toujours via une connexion SDSL 4 Méga garantie 1 Méga. Les piscines couvertes de Mutzig et Duppigheim sont quant à elle connectées à internet par un abonnement ADSL 8 Mo.

Les réseaux locaux du siège de la Communauté de Communes et de la piscine de Mutzig sont chacun sécurisés par un firewall matériel (remplacé en décembre 2014). Le site distant de la piscine de Mutzig est raccordé au réseau de la Communauté de Communes par le biais d'un tunnel VPN permanent entre ces deux firewalls. Il permet la connexion au serveur de messagerie et de fichiers, facilitant ainsi les échanges entre les deux sites.

Le système de sauvegarde quotidienne sur bandes reste identique cette année et assure la conservation des données qui pourraient être accidentellement perdues.

➤ Renouvellement de l'antivirus

Pour sécuriser son réseau, la Communauté de Communes est équipée d'un antivirus client-serveur sous maintenance. Arrivée en fin d'engagement après un contrat de 3 ans, la Communauté de Communes a pris la décision de renouveler son système de protection antivirus courant juin 2015. Le nouveau système, plus performant et plus souple, permet à la Communauté de Communes de travailler plus sereinement et de limiter les désagréments rencontrés jusqu'ici.

➤ **Renouvellement d'un onduleur**

En termes de sécurité, la Communauté de Communes est équipée de 2 onduleurs afin de parer tout problème électrique. L'un étant utilisé pour le raccordement des serveurs informatiques, l'autre permet de sécuriser un grand nombre de prises électriques dans tout le bâtiment. Ce dernier étant devenu défaillant en fin d'année, il a été remplacé par un matériel neuf et équivalent. Ce matériel est à présent connecté au réseau informatique, facilitant grandement son administration et son paramétrage.

➤ **Renouvellement de 6 postes informatiques.**

En 2015, nous pouvons également recenser 17 postes informatiques au siège, 3 postes à la piscine de Mutzig et 2 postes à la piscine de Duppigheim, implémentant tous Windows (Windows XP ou Windows Seven 32 et 64 bits). En termes de renouvellement, en 2015, 5 ordinateurs ont été renouvelés au siège de la Communauté de Communes du fait de leur vieillissement et de leur obsolescence. Un ordinateur a également été acquis en remplacement d'un ordinateur portable à la piscine de Mutzig.

➤ **Systèmes d'impression : Acquisition de 2 copieur-multifonctions A4**

Pour ses impressions et numérisations, la Communauté de Communes est équipée d'un copieur-fax multifonction A3 renouvelé en 2013 et sous contrat de maintenance. Ce matériel ayant subi de forts dommages suite à l'incendie du 08 mai 2015, il a dû être remplacé par un équipement neuf. Les termes du contrat sont restés inchangés. Il est accompagné d'une imprimante-scanner A4 couleur qui offre un second point pour scanner et photocopier, accompagnant ainsi le développement de la dématérialisation au sein de la Communauté de Communes. Les systèmes d'impression de la Communauté de Communes sont également composés de 2 imprimantes couleurs et noir et blanc connectés en USB et en monoposte.

Pour ses Services Techniques, la Communauté de Communes est équipée d'un traceur de plan A0 acquis en 2014. Ce matériel est mis à disposition des Communes membres pour l'impression de plans en grand format.

Dans le cadre de l'installation du Relais Assistantes Maternelles dans ses nouveaux locaux, un nouveau point d'impression a dû être créé. Un copieur-multifonction A4 couleur a été acquis et permet d'imprimer à une vitesse de 25 pages par minute, de numériser les documents de ce service.

Les piscines sont chacune équipées d'un copieur-fax multifonction A4 couleur, ce matériel a été remplacé en 2014 pour la piscine de Duppigheim. A Mutzig, la piscine dispose en outre d'une imprimante-scanner A4 couleur à la caisse. Tous sont installés en réseau.

➤ **Remplacement du serveur téléphonique**

En 2015, le réseau mis en place pour la téléphonie a également évolué. L'autocommutateur en place depuis près de 10 ans a été remplacé. Contrairement à l'ancien, ce PABX permet à la Communauté de Communes de

faire évoluer son système vers la Voix sur IP (téléphonie par internet), projet actuellement en réflexion.

➤ **Remplacement du système d'alarme et vidéosurveillance.**

Profitant de l'extension du bâtiment pour l'installation du RAM et de nouveaux bureaux, la Communauté de Communes a remplacé la caméra actuellement en place et en a acquis une seconde. Ces nouveaux matériels sont de type IP. Ainsi ces matériels sont plus souples et plus facilement paramétrables et consultables.

Schéma fonctionnel du système informatique au siège de la Communauté de Communes :

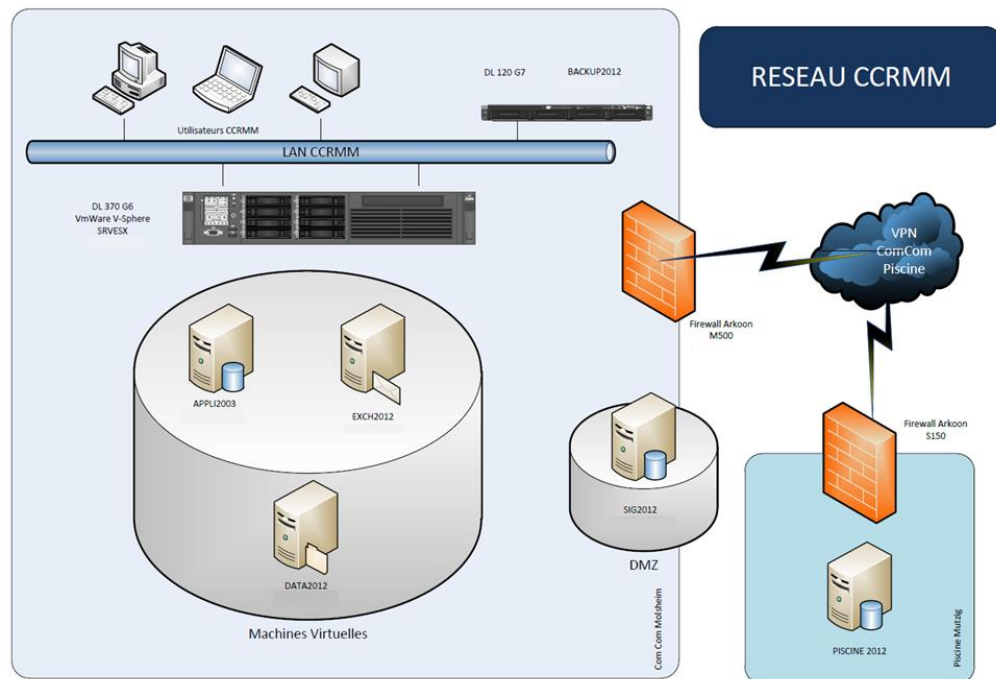
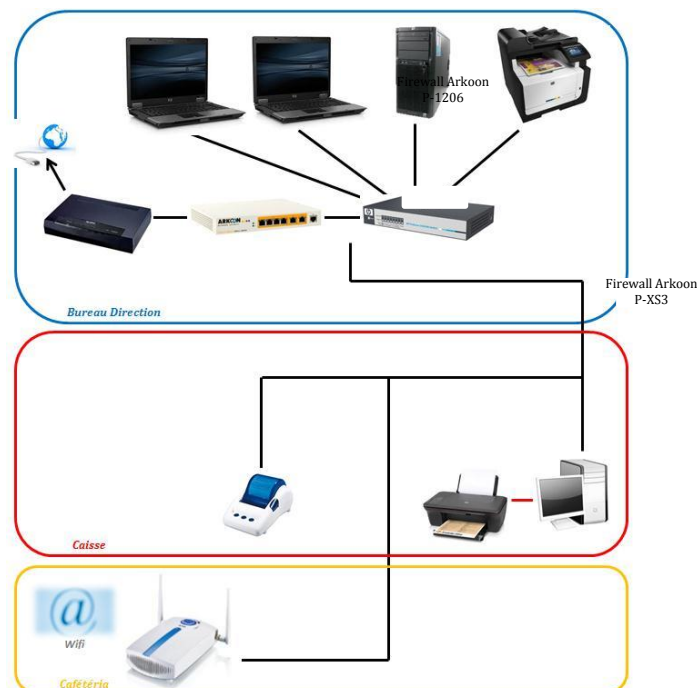


Schéma fonctionnel du système informatique de la Piscine de Mutzig :



2.4.2.2. Les véhicules

La Communauté de Communes dispose de quatre véhicules de service.

Trois véhicules (Renault Kangoo, Renault Clio et Citroën Berlingo) sont affectés aux Services Administratif et Technique ainsi qu'au Relais d'Assistantes Maternelles.

Un véhicule (Renault Kangoo) est affecté au Service des Piscines qui dispose également d'une remorque.

3 - ACTIONS ET RÉALISATIONS 2015

3.1. DEVELOPPEMENT ET ACTIONS ECONOMIQUES

3.1.1. Zone d'activités « ECOPARC »

3.1.1.1. Implantation de la société RAUGEL AGENCEMENT – cession du terrain d'assiette

Cette opération présente les caractéristiques suivantes :

- ✓ surface du terrain : 78,03 ares
- ✓ prix de cession : 4.500,00 € H.T. l'are
- ✓ activité de l'entreprise : agencement et mobilier design

Cette cession est destinée à l'implantation de locaux d'activités exploités par la société RAUGEL AGENCEMENT.

<http://www.raugel-agencement.fr/>



3.2. TOURISME

3.2.1. L'Office de Tourisme Intercommunal de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG

A) Missions assurées :

L'Office de Tourisme Intercommunal de la Région de Molsheim-Mutzig, organisme associatif, exerce les compétences qui lui ont été déléguées par la Communauté de Communes dans le cadre d'une Convention d'objectifs :

- Définir et mettre en œuvre la stratégie de développement touristique en réponse aux attentes du marché,
- Assurer l'accueil et l'information des visiteurs,
- Veiller à la qualité de la collecte et de la diffusion de l'information,
- Assurer la promotion et la communication touristiques de la destination Région de Molsheim-Mutzig auprès du grand public en France et à l'étranger,
- Développer et qualifier l'offre touristique, l'organiser et favoriser son accès pour tous,
- Fédérer les acteurs locaux permettant de contribuer au développement du tourisme dans le territoire,
- Apporter une assistance technique, une expertise et un accompagnement aux acteurs en matière de développement touristique,
- Commercialiser la destination et apporter son soutien aux acteurs touristiques locaux.



B) Rôle :

L'Office de Tourisme Intercommunal assure les missions suivantes :

- Accueillir et informer les visiteurs et les habitants au sein de l'espace d'accueil de l'Office. Créer une véritable vitrine de la destination,
- Fédérer et accompagner tous les acteurs du tourisme,
- Organiser et concevoir des programmes d'animation et d'activités touristiques,
- Elaborer la stratégie de développement touristique et la mettre en œuvre,
- Développer et qualifier l'offre touristique,
- Gérer et animer des filières afin de développer leur mise en marché : mise en place de groupes de travail,
- Collecter et diffuser les informations touristiques,
- Promouvoir la destination et les offres touristiques locales,
- Communiquer : réalisation de documents d'information et de promotion. Développer les relations presse,
- Développer le e-tourisme : virage numérique, adapter le site aux appareils mobiles, diffuser sur les réseaux sociaux ...

C) Public cible :

L'Office de Tourisme doit répondre à différents types de clientèle :

- Les touristes,
- Les excursionnistes (associations, amicales, autres groupes ...),
- La population locale,
- Les prestataires touristiques.

D) Organisation :

Le Conseil d'Administration a été élargi le 19 Mars 2015 à 18 membres issus de 3 collèges :

- 6 élus, membres de droit issus de la Communauté de Communes,
- 6 membres représentant les professionnels du secteur touristique élus pour trois ans,
- 6 membres représentants les associations et les personnes physiques, élus pour trois ans.

Le Bureau de l'Office de Tourisme Intercommunal se compose comme suit :

- Président : Martin PACOU, Vice-Président de la Communauté de Communes en charge du tourisme et Maire d'Ernolsheim-Bruche
- Vice-Président : Auguste SCHMITT, Président de la Société d'Histoire de Mutzig et Environs
- Trésorier : Jean SIMON, Adjoint au Maire de Molsheim et Délégué de la Communauté de Communes
- Secrétaire : Laurence FRITZ, artisan-créatrice

Les moyens humains : une équipe composée de 4 salariées qui travaille de manière permanente et 7 guides vacataires assurant les visites commentées pour les groupes.

Les horaires d'ouverture de l'Office de Tourisme sont aménagés et adaptés en fonction de la saison touristique mais également en fonction de grandes manifestations programmées sur le territoire.

Différents services sont offerts aux visiteurs, à la population locale et aux prestataires par l'Office de Tourisme :

- Services aux clientèles touristiques : leur faciliter le séjour et l'accès aux prestations touristiques (hébergement, restauration, loisirs...), informer, faire découvrir, accompagner dans les recherches ...,
- Services à la population locale : informations pratiques, billetterie pour spectacles et concerts, promotion des événements locaux ...,
- Services aux prestataires touristiques: vitrine de l'ensemble de ses prestataires, l'Office de Tourisme facilite l'accès des clients à ces prestations tout en assurant la promotion de l'ensemble de l'offre touristique de son territoire au sein de son espace Accueil ou sur ses supports de communication,
- Espace boutique (articles souvenirs Bugatti, cartes postales, articles Alsace ...),
- Accès internet gratuit.

La connaissance de l'offre touristique de la Communauté de Communes est primordiale. Des visites chez les différents prestataires adhérents ont été faites par le personnel. Par ailleurs, le personnel a suivi diverses formations tout au long de l'année.

L'Office de Tourisme a participé et assisté à de très nombreuses réunions et rencontres organisées par diverses institutions du tourisme.

E) Bilan 2015 :

La fréquentation :

- 20.706 personnes ont franchi les portes de l'Office de Tourisme en 2015 dont 2/3 de touristes

Concernant les touristes hors Bas-Rhin, la clientèle se présente comme suit : 54 % Français et 46 % visiteurs étrangers



Après les Français, les touristes étrangers qui se sont renseignés auprès du personnel de l'Office de Tourisme sont dans l'ordre décroissant :

1. Allemands
2. Néerlandais
3. Belges

Quant aux personnes dites non touristes, il s'agit essentiellement de locaux venus pour l'achat de billets de spectacle, pour les calendriers des manifestations, des informations sur les associations ou pour des plans détaillés.

Visites estivales gratuites :

Concernant ces visites commentées organisées par l'Office de Tourisme, les participations sont en progression par rapport à 2014. Toutefois, les visites guidées du sentier viticole peine à attirer du monde malgré le changement de formule. Il conviendrait de rendre ces sorties plus ludiques et attractives en 2016.

Nouvelle activité 2015 :

L'Office de Tourisme a créé un rallye Randoland sur Avolsheim. Il s'agit d'une balade ludique destinée aux enfants, balade variant selon la tranche d'âge.

Visites groupes :

30 guidages payants et 12 visites gratuites soit un total de 41 visites commentées. En 2016, le développement des groupes fera l'objet d'une attention particulière.

Commercialisation :

A l'instar de 2014, le bilan est mitigé avec une baisse conséquente du nombre de contrats de réservation. La tendance à la baisse est confirmée par les prestataires hébergeurs. Des solutions sont à trouver et la qualification de l'offre d'hébergement devient incontournable. Concernant la boutique, 4.595 articles ont été vendus au cours de l'année pour un chiffre d'affaires de 53.768, 84€ et pour un bénéfice de 4.027,75 €.

Pour la billetterie, ce sont 2.717 billets qui ont été achetés. Le chiffre d'affaires s'élève à 39.541 € pour un bénéfice de 1.435,50 €

Promotion et Communication :

L'Office de Tourisme a participé aux opérations suivantes :

- Salon de tourisme de Rennes du 24 au 26 Janvier
- Salon du Patrimoine Culturel à Paris du 5 au 8 Novembre

Un grand nombre d'éditions ont été réalisées en 2015 : calendrier des fêtes, guide des hébergements, guide de la gastronomie, guide découverte, bulletins de liaison touristique, carnets de randonnées et carnets cyclotourisme.

Internet et Lettre touristique électronique :

- 79 327 internautes ont surfé sur notre site internet soit + 6,22 % par rapport à 2014
- 1.121 abonnés à notre newsletter



Réseaux sociaux :

- Facebook : 994 mentions "j'aime" sur la page. Nous avons "touché" 118 334 personnes, fait 267 705 impressions, une impression correspond à une vue. Ce chiffre équivaut au nombre de post, images ou vidéos vus depuis notre page Facebook. La meilleure publication a été la vidéo de 3 mn faite par le personnel sur l'arrivée du sapin au centre-ville de Molsheim (6 017 visionnages).
- Twitter : 771 followers (abonnés) dont 267 nouveaux abonnés, 650 tweets, 91 858 impressions (nombre de vues de nos posts). 2 300 personnes ont visité notre profil et l'Office de Tourisme a été mentionné dans 133 tweets.
- Google+ : la page My business compte 168 915 vues. Cette page a comme objectif de faciliter l'accès aux services de géolocalisation aux petites structures, afin qu'elles soient mieux visibles sur le moteur de recherche.

F) Les actions de développement touristique :

Les groupes de travail à thème :

La mise en place de groupes de travail aura permis la réalisation d'actions touristiques. Rappelons que l'objectif de ces groupes filières est de :

- Redonner toute sa place à la Commission du Tourisme élargie afin d'en faire un véritable outil de travail,
- Mettre en place un mode de travail collaboratif et participatif systématique,
- Travailler dans un esprit partenarial et associer les prestataires et les partenaires extérieurs.

1. Itinérances, tourisme actif et Nature

- Réalisation d'un document cartographique présentant les circuits vélos et pédestres du territoire ainsi que les services (commerces, restaurants...)
- Reprise de la carte et les textes pour les panneaux d'informations qui seront installés dans chaque commune.

2. Oenotourisme et Produits du terroir

- Réflexion menée sur la création d'un événementiel innovant autour des vins, de la gastronomie et des produits du terroir avec programmation en octobre 2016.

3. Patrimoine et Culture (patrimoine architectural et musées)

- Réalisation d'un projet ambitieux composé de l'élaboration et de l'implantation de panneaux d'informations touristiques. Ce projet a été complété par la réalisation d'un dépliant.

4. Loisirs et Fêtes

- Mise en place d'une journée "festive" le samedi du Festival Bugatti avec au programme : Expositions d'artistes et de véhicules anciens, Portes ouvertes de la Fondation Bugatti et de la Chartreuse, Animations diverses, Partenariat avec les restaurants.

MOLSHEIM
SAMEDI 12 SEPTEMBRE 2015 : 10H-18H
AU CENTRE VILLE
HOMMAGE AUX BUGATTI ET À LEUR PATRON

Dans le cadre du XXXIIème Festival Bugatti, découvrez la Patrie de Bugatti, sa créativité et son génie en parcourant le centre ville.

ET SUIVEZ LE MARQUAGE DE LA BUGATTI..... 

- Exposition d'oeuvres d'artistes «Bugartistes 3» à la Monnaie
- Exposition d'une Bugatti Veyron à la Chartreuse
- Exposition de voitures d'avant guerre «Les Rutliantes» Place de l'Hôtel de Ville
- Exposition en images «Les 100 ans Bugatti» et «Bugatti Type 49» à la Metzlig
- Porte ouverte de la Fondation Bugatti
- Simulateur de pilotage dynamique «Simcar» à la Monnaie
- Visite de l'atelier «Sellerie Brunissen» et exposition de voitures (Bugatti, Mathis, Lorraine de Dietrich)
- Parcours de mini voitures de drift «Classic Toy Club» Cour de l'école des Tilleuls
- Pilotage sur circuit de minatures (1/14) «Photos Lorentz» Parking photos Lorentz
- Mini Festival Bugatti au Train de Jardin Cour des Chartreux
- Explication d'une réalisation d'une maquette en bois de Bugatti à la Chartreuse
- Jeux, atelier dessin, photo souvenir à la Chartreuse

A cette occasion les restaurants vous proposent un apéritif «Bugatti» et pour l'occasion une offre spéciale déjeuner

Office de Tourisme de la
Région de Molsheim-Mutzig
19 place de l'Hôtel de Ville
67120 MOLSHEIM TEL : 03 88 38 11 61

5. Patrimoine religieux

- Création de l'événement "Détours religieux" programmé durant les mois de juillet et août : 6 concerts dans 6 lieux religieux différents.

Autres actions :

- Réalisation de 4 parcours numériques téléchargeables sur l'application "Tourisme R2M" : Détours religieux - Le mythe Bugatti - La Chartreuse de Molsheim - Les aventures de Prune.

Ces parcours proposent de découvrir le territoire de façon ludique (photos, quiz, vidéos...)

- Réalisation de 4 lutrins (tables d'informations touristiques) trilingues installés devant 4 sites religieux : l'église protestante Saint-Laurent de Dorlisheim, la chapelle Saint-Michel d'Ergersheim, la chapelle Saint-Florent à Oberhaslach et le chemin de Croix de Still.

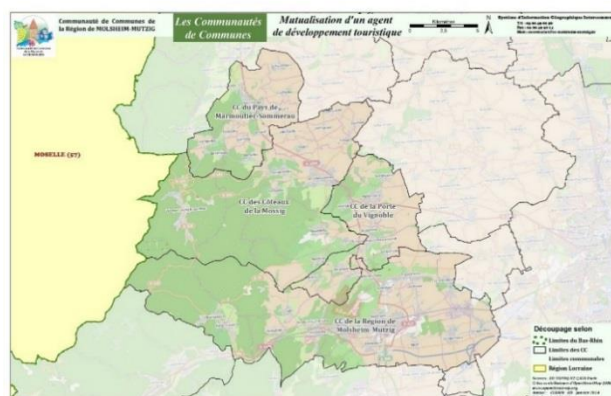


Mise en œuvre des actions résultant du diagnostic touristique établi par le Cabinet Planeth :

ACTIONS	2015
Action 1 - Redéploiement du parcours des totems "sur les traces de Bugatti" (OT: parcours numérique)	X
Action 2 - Renforcement de l'offre événementielle autour de Bugatti	X
Action 3 - Mise en tourisme des caves, sites de production agricole/terroir et	
Action 4 - Valorisation, animation et amélioration de la qualité de l'accueil au Fort	
Action 5 - Politique d'animation et d'ouverture de la Chartreuse de Molsheim	
Action 6 - Mise en valeur des patrimoines religieux et architectural du territoire	X
Action 7 - Enrichissement et mise en cohérence de l'offre événementielle du	X
Action 8 - Soutien au développement de la filière du tourisme de découverte	
Action 9 - Mise en place d'un schéma de Signalisation d'Information Locale	X
Action 10 - Plan de développement des itinérances douces	X
Action 11 - Mise en place d'un plan d'accueil des camping-cars	
Action 12 - Recrutement d'un chargé de mission tourisme (OT non concerné)	
Action 13 - Redéfinition des compétences et missions de la Communauté de	X
Action 14 - Création d'une signature touristique et d'une charte graphique	
Action 15 - Création d'une carte touristique illustrée du territoire intercommunal (réalisée par la CC)	X
Action 16 - Promotion touristique du territoire sur Internet et développement	X

3.2.2. Développement touristique mutualisé

Pour une meilleure visibilité du territoire touristique, les quatre Communautés de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig, des Coteaux de la Mossig, de la Porte du Vignoble et du Pays de Marmoutier-Sommerau ont décidé fin 2014 de réaliser ensemble des actions communes dans le domaine touristique et pour ce faire de recruter un agent de développement touristique intercommunautaire.



Communication

Du côté des projets structurants pour l'année 2015, un partenariat a été engagé avec l'ISCOM, école de communication de Strasbourg, pour définir une dénomination innovante et attractive pour ce nouveau territoire touristique. L'expertise et l'inventivité des 120 étudiants de l'école ont permis de faire émerger la dénomination « Ecrins d'Alsace » pour évoquer ce territoire aux multiples richesses et pépites touristiques. Elle sera utilisée pour l'ensemble des communications communes à venir.



Afin de montrer les larges possibilités offertes par le territoire en matière touristique et inciter les visiteurs à rester plusieurs jours, plusieurs documents de communication ont été élaborés en 2015, à savoir une brochure des producteurs locaux et quatre calendriers mensuels des manifestations durant la période estivale. Ces documents se sont mis aux couleurs d'Ecrins d'Alsace en fin d'année, une fois la nouvelle dénomination définie. En 2016, une carte touristique complétera le panel de documents de communication disponibles ainsi qu'un jeu de piste destiné aux enfants de 4 à 12 ans.

Sur les ondes, l'été 2015 a été l'occasion pour France Bleu Alsace de lancer une nouvelle émission estivale appelée « Le tour d'Alsace en 40 jours ». Durant cette période, une dizaine de sites touristiques étaient mis à l'honneur chaque jour. Les auditeurs étaient également mis à contribution, le grand jeu de l'émission consistant à deviner ou se déroulerait la dernière interview de la journée pour gagner des cadeaux. Ecrins d'Alsace était le relais de France Bleu Alsace pour l'organisation de ce jeu sur le territoire. Grâce à cette émission ludique et grand public, les sites touristiques du territoire ont été les vedettes des ondes durant 5 journées du mois de juillet dernier.

Dynamique entre les Offices de Tourisme

Afin d'associer le personnel des quatre Offices de Tourisme à la dynamique entre les Communautés de Communes et les sensibiliser à l'offre touristique existante à proximité, quatre journées de visites des sites touristiques d'Ecrins d'Alsace leur ont été destinées en 2015.

Nouvelle tendance touristique : le numérique

Le numérique est aujourd'hui un canal de communication incontournable dans le domaine touristique. Aussi, une enquête a été réalisée en fin d'année 2015 auprès de l'ensemble des prestataires touristiques du territoire : hôtels, chambres d'hôtes, gîtes, meublés, restaurants, artisans, viticulteurs, organisateurs de manifestations et sites touristiques. Le but de l'enquête était de connaître leurs usages et leur visibilité actuelle sur internet. Lorsque le diagnostic de cette démarche intitulée « Animation Numérique de Territoire » sera posé pour le territoire, des ateliers seront proposés aux acteurs pour améliorer leur visibilité sur le web, dès la rentrée de septembre 2016

Un pôle de trois personnes ressources sur le territoire, « Animatrices Numériques de Territoire » sera identifié, pour accompagner les prestataires dans cette démarche d'amélioration de leur visibilité sur internet.



3.3. DEVELOPPEMENT LOCAL, SPORTS ET LOISIRS

3.3.1. Liaisons cyclables

3.3.1.1. Liaison cyclable DANGOLSHEIM - SOULTZ-LES-BAINS - DAHLENHEIM

La Communauté de Communes a lancé en 2014 une étude d'ingénierie, par le bureau d'études EGIS, pour la réalisation d'une liaison cyclable reliant les Communes de DANGOLSHEIM / SOULTZ-LES-BAINS / DAHLENHEIM.

Les études réalisées en 2015 s'élèvent à **14.755,81 € HT**.

3.3.2. Les 3 piscines

La Communauté de Communes assure la gestion des piscines couvertes de MUTZIG, de DUPPIGHEIM et de la piscine de plein-air de MOLSHEIM.



Piscine de MUTZIG



*Piscine de plein-air
de MOLSHEIM*



Piscine de DUPPIGHEIM

3.3.2.1 Le personnel

25 permanents dont :

- 11 maîtres-nageurs sauveteurs
- 7 agents d'accueil et d'entretien
- 1 agent d'exploitation
- 3 agents techniques
- 1 apprentie BPJEPSAAN depuis septembre 2015
- 1 BNSSA
- 1 responsable

11 à 16 postes saisonniers, chaque mois, pour la saison estivale :

- 6 maîtres-nageurs sauveteurs
- 3 à 8 agents d'accueil et d'entretien
- 2 agents techniques

3.3.2.2 Bilan de la fréquentation 2015

225.917 entrées ont été enregistrées, soit + 5 % par rapport à 2014 :

- ➔ pour MUTZIG : 141.007 entrées, soit - 3 % par rapport à 2014
- ➔ pour DUPPIGHEIM : 42.353 entrées, soit + 1 % par rapport à 2014
- ➔ pour MOLSHEIM : 42.557 entrées, soit + 58 % par rapport à 2014

La répartition des fréquentations générales par site :

- ➔ MUTZIG représente 62,4 % avec 141.007 entrées
- ➔ DUPPIGHEIM représente 18,7 % avec 42.353 entrées
- ➔ MOLSHEIM représente 18,9 % avec 42.557 entrées

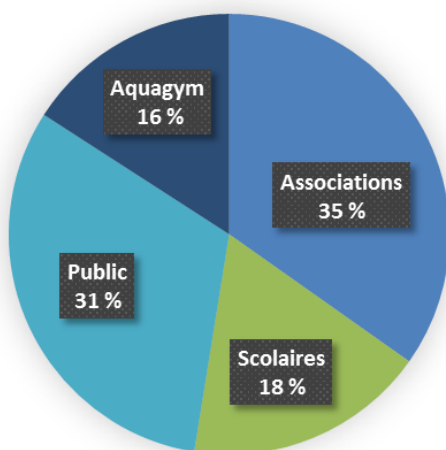
L'année 2015 représente le 2^{ème} résultat des 10 dernières années.

Rappel des fréquentations des 10 dernières années sur les 3 piscines :

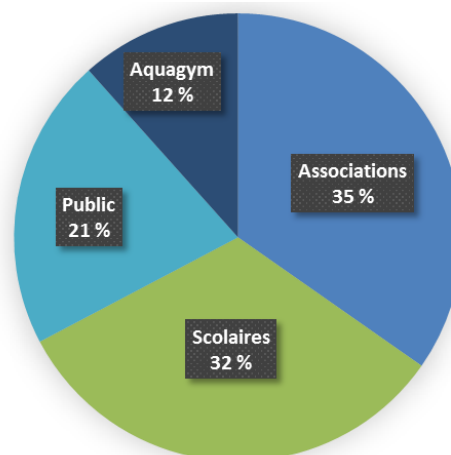
Année	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Fréquentations	221.009	199.549	220.558	239.744	225.735	212.142	222.161	224.345	214.789	225.917
Classement	6	10	7	1	3	9	5	4	8	2

- Répartition du public :

A la piscine de MUTZIG :

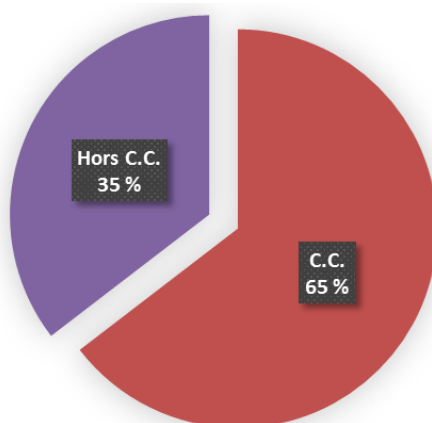


A la piscine de DUPPIGHEIM :

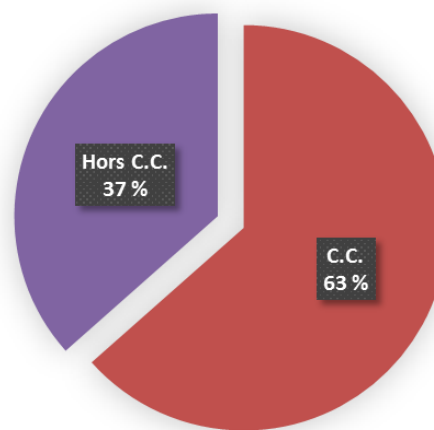


- Répartition des scolaires (2015/2016) :

A la piscine de MUTZIG :



A la piscine de DUPPIGHEIM :



Les entrées pour l'enseignement de la natation scolaire (primaire et secondaire) représentent 40.106 entrées (+ 492 entrées par rapport à 2014/2015).

3.3.2.3 Le Budget

- **Recettes :**

555.591,60 € de recettes totales de fonctionnement, soit 132.997,68 € de hausse par rapport à 2014 :

- pour MUTZIG : 404.756,53 € (+ 94.295,15 €)
- pour DUPPIGHEIM : 68.351,56 € (+ 3.919,75 €)
- pour MOLSHEIM : 82.483,51 € (+ 34.782,78 €)

- **Dépenses :**

1.584.541,24 € de dépenses totales de fonctionnement en 2015, amortissement inclus (les dépenses réelles d'exploitation représentent 1.551.177,44 € soit + 32.111,80 € par rapport à 2014) :

- pour MUTZIG : 1.050.690,24 € (+ 18.721,05 €)
- pour DUPPIGHEIM : 354.865,04 € (- 5.010,68 €)
- pour MOLSHEIM : 145.622,16 € (+ 18.566,38 €)

Les charges à caractère général représentent 36,42 % des dépenses totales.

Les charges du personnel représentent 55,97 % des dépenses totales du service piscine (charges de personnel - atténuations de charges).

- **Le déficit d'exploitation :**

- ☞ **Diminution des charges d'exploitation :**

- Charges à caractère général : - 24.218,34 €
- Charges réelles de personnel : - 14.675,73 € (Charges - Atténuations de charges)

- ☞ **Augmentation des recettes d'exploitation de + 56.044,42 €**

- ☞ **Diminution du déficit d'exploitation de 9,82 % soit 112.010,86 €**
(- 1.140.960,50 € en 2014 / - 1.028.949,64 € en 2015)

En moyenne :

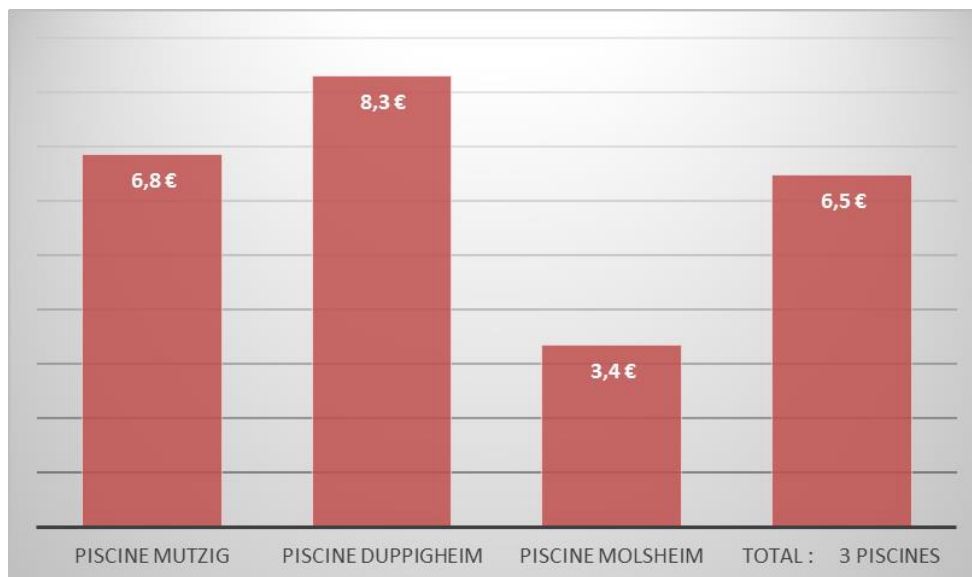
- 29,24 % des charges ont été couvertes par l'utilisateur
- 0 % par le Conseil Départemental du Bas-Rhin
- et 70,76 % par la Communauté de Communes.

Bilan par site :

Couverture des charges par le produit des recettes (produits des services + subventions) :

- pour MUTZIG : le produit des entrées couvre 33 % des charges d'exploitation
- pour DUPPIGHEIM : le produit des entrées couvre 19 % des charges
- pour MOLSHEIM : le produit des entrées couvre 55 % des charges.

Coût d'une entrée pour la Communauté de Communes, par usager :



- **Animations :**

163.088 € de recettes, soit + 67,7 % (+ 65.678,88 €) de hausse par rapport à 2014 :

- pour MUTZIG : 137.227,60 € (+ 54.402,40 €) avec 1.584 cours dispensés en 2015.
- pour DUPPIGHEIM : 25.860,40 € (+ 11.276,40 €) avec 391 cours dispensés en 2015.

3.3.2.4 Faits marquants 2015

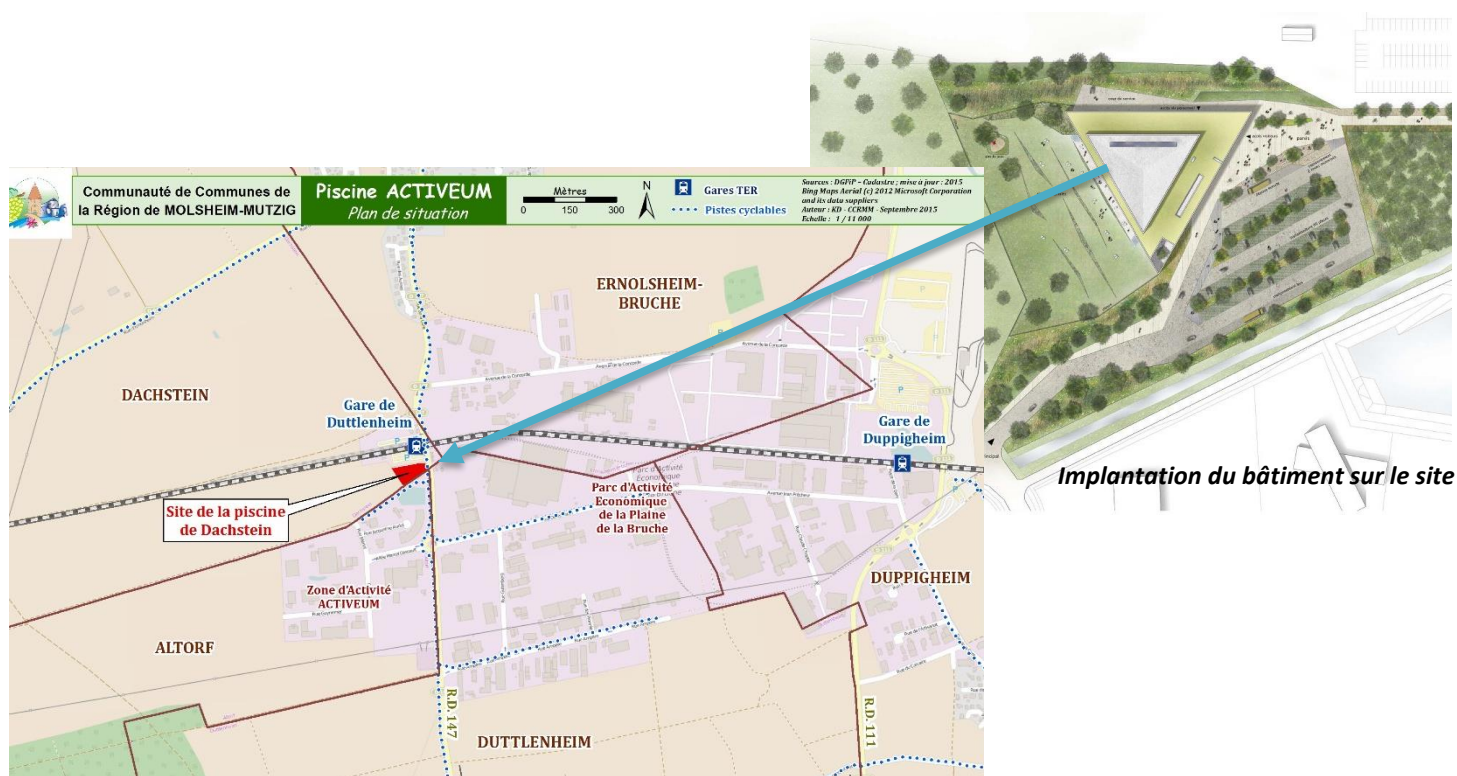
- Organisation d'une animation sur le thème : *Halloween*,
- Organisation d'une soirée « *Découverte de nos activités aquatiques* »,
- Organisation du stage du jeune sauveteur : stage alliant le secourisme et le sauvetage aquatique pour les enfants à partir de 8 ans.

3.3.3. Construction d'une nouvelle piscine à DACHSTEIN

Le Conseil Communautaire a décidé, par délibération du 4 juillet 2012, d'implanter un nouvel établissement de baignade, qui se substituera à la piscine de DUPPIGHEIM, dans la zone d'activités « ACTIVEUM », sur un terrain se situant à DACHSTEIN, au nord du fossé de la Hardt et au sud de la gare de DUTTLENHEIM.

Les travaux de construction de la nouvelle piscine couverte de DACHSTEIN ont débuté au mois de mai 2015 et s'achèveront fin de l'année 2016 pour une ouverture au public programmée en janvier 2017. La forme triangulaire de ce nouvel équipement aquatique permettra d'optimiser son fonctionnement : une face dédiée au public, une face pour les parties technique et personnel et enfin une face ouverte sur les plages extérieures. Il répondra aux besoins de nombreux utilisateurs comme les écoles, les associations ou les clubs sportifs et remplacera à terme la piscine de DUPPIGHEIM qui sera démolie.

Le coût des travaux est estimé à 10.000.000 € TTC.



Localisation de la nouvelle piscine



Octobre 2015



Décembre 2015

3.3.4. Travaux de réhabilitation de la piscine de plein-air de Molsheim

Afin de redonner un coup de jeune à la plus ancienne piscine de plein-air du Bas-Rhin (1953), un vaste programme de travaux est mis en œuvre à partir du mois d'octobre 2015 pour s'achever en juillet 2016.

Détail des travaux :

- Mise en conformité des installations de traitement d'eau (création de bac tampon)
- Réhabilitation du local technique existant
- Modification des installations de chauffage
- Réhabilitation du grand et petit bassin avec la mise en place d'un revêtement inox, l'inox étant un matériau pérenne et facile d'entretien.
- Mise en conformité des pédiluves pour faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite
- Création de locaux de stockage des produits de traitement de l'eau
- Création d'un local électrique spécifique
- Reprises des plages minérales afin d'installer les nouvelles dalles à hauteur du fil d'eau

Le coût des travaux est d'environ 1.512.000 € TTC.

Ce projet bénéficie du concours financier du Conseil Départemental (60.0000 €) ainsi que de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.)



Septembre 2015 (avant travaux)



Novembre 2015



Novembre 2015



Décembre 2015

3.4. ÉPICERIE SOLIDAIRE « GRAIN DE SEL »

Par délibération du 4 juillet 2013, le Conseil Communautaire a décidé de soutenir la création et la gestion d'une épicerie sociale sur le territoire. L'objectif est de garantir l'accès à une nourriture suffisante et saine aux personnes en situation de précarité, tout en menant un travail d'accompagnement budgétaire. L'arrêté préfectoral du 7 mars 2014 a doté la Communauté de Communes d'une compétence en la matière et a permis la mise en œuvre du projet. Ce projet est soutenu financièrement par la Communauté de Communes mais la mise en œuvre et la gestion quotidienne sont entièrement portées par Caritas Alsace. **Inaugurée le 13 juin 2015, « GRAIN DE SEL » est la septième épicerie solidaire du réseau CARITAS Alsace.**



- Qu'est-ce qu'une épicerie solidaire ?

Une épicerie sociale constitue une forme d'aide alimentaire permettant à des foyers en situation précaire de faire des achats en préservant au maximum leur dignité. L'objectif est de promouvoir l'autonomie des personnes et leur insertion durable tout en leur offrant des denrées variées et le choix quant aux produits à consommer.

- Les bénéficiaires

Les usagers de l'épicerie sociale sont des personnes en situation de précarité, domiciliées ou résidant dans l'une des Communes membres de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG.

Ils seront obligatoirement orientés vers l'épicerie sociale par un travailleur social professionnel (collectivité territoriale, association, institution...). Chaque bénéficiaire s'inscrira dans un projet personnalisé et ne bénéficiera de l'épicerie sociale que dans une logique de durée déterminée.

- Localisation & Fonctionnement

Les locaux sont situés **20 route Ecospace à MOLSHEIM**. Le fonctionnement et la gestion quotidienne de l'épicerie sociale sont assurés par une équipe de gestion composée d'une vingtaine de bénévoles et d'un animateur spécialisé en Economie Sociale et Familiale de Caritas Alsace.

Les denrées proposées proviennent essentiellement de la Banque Alimentaire du Bas-Rhin. Elles ne sont pas délivrées sous forme de colis mais choisies par ceux qui en bénéficient. Le montant des droits d'achats est défini selon la composition familiale. Seuls 10% du prix pratiqué en moyenne pour ces mêmes denrées par les supermarchés traditionnels restent à la charge des bénéficiaires.



L'épicerie sociale de MOLSHEIM représente une surface d'environ 120 m² à laquelle s'ajoutent des communs de 35 m². Elle est composée de 5 pièces réparties comme suit : 1 bureau, 1 espace d'accueil, 1 salle de réunion avec éléments de cuisine, 1 espace de stockage et 1 espace de vente.

- **Bilan 2015**

Il est important de souligner le travail et l'engagement des **21 bénévoles** qui œuvrent pour le bon fonctionnement de la structure. Leur investissement représente environ **2.500 heures de bénévolat**.



L'approvisionnement de l'épicerie se fait principalement via la Banque Alimentaire du Bas-Rhin. Les livraisons ont lieu chaque mardi après-midi pour les denrées fraîches et le premier mardi du mois pour les denrées sèches.

Depuis l'ouverture, ce sont **16 855 kg de denrées** qui ont été distribués dont 14 892 kg livrés par la Banque Alimentaire.

Non fournis par la Banque Alimentaire, des produits d'hygiène sont régulièrement achetés. Quelques achats de produits frais et denrées sèches sont également effectués pour combler les manques. Pour cela, un partenariat avec CORA DORLISHEIM a rapidement été mis en place, les marchandises sont directement récupérées au Drive du supermarché par nos bénévoles. En 2015, ces achats représentent un budget de 5.954,00 €.

L'épicerie sociale a accueilli 79 familles depuis l'ouverture, ce qui représente au total **223 personnes aidées** (105 hommes, 118 femmes) dont 90 enfants de 0 à 14 ans. L'âge moyen des bénéficiaires est de 23 ans. Au total, 57 % des familles accueillies à l'épicerie sont bénéficiaires du R.S.A.. Pour 31 % d'entre elles, le R.S.A. représente la ressource principale du foyer. 28 % des ménages perçoivent en ressource principale des revenus salariés et 19 % une allocation chômage.

Le **temps moyen d'accueil à l'épicerie était de 3 mois** avec une économie réalisée d'environ 327,00 €/famille à l'issue de ce temps d'accès.

22 familles ont quitté le dispositif au cours de l'année :

- pour 9 familles, la situation financière est stable, les objectifs ont été atteints et ont retrouvé une autonomie financière,
- 4 ménages ont déménagé pour des logements moins onéreux hors Communauté de Communes. Pour 2 familles, la situation financière était stable lors du déménagement, les objectifs étaient atteints (les impayés ont été soldés),
- 7 familles ne nous ont plus donné de nouvelles en cours de contrat,
- 1 famille n'a pas souhaité prolonger l'accès. Malgré ses difficultés, ne trouvant pas les denrées nécessaires, elle revient actuellement faire ses courses,
- 1 famille présentait des problèmes de déplacement, malgré notre proposition de la raccompagner après les achats, celle-ci n'a pas souhaité poursuivre.

« GRAIN DE SEL » a, par ailleurs, proposé une journée « au vert » sur le site d'Air et Vie à MARMOUTIER le mardi 27 octobre 2015 durant les vacances de la Toussaint. Au programme de cette journée, découverte du jardin, balades thématiques, partage du repas, ce sont 3 familles accueillies (11 personnes) ainsi que 2 bénévoles de l'épicerie qui ont pu profiter de cette journée. Un moment d'évasion permettant de tisser des liens et surtout, de ne pas penser pendant un petit instant, aux soucis du quotidien.

Les temps d'ateliers sont également organisés. Ils ont vocation à favoriser l'autonomie des personnes dans leur vie quotidienne, mais plus encore, de partager un temps convivial avec d'autres personnes. La participation aux ateliers est obligatoire pour les familles qui accèdent à l'épicerie. Elles s'engagent à participer à 1 atelier par mois, sur les 2 proposés. Cela se traduit par une diversité d'actions qui permettent de se retrouver et d'échanger sur des thèmes de la vie quotidienne :

- ✕ cuisine,
- ✕ économie d'énergie,
- ✕ fabrication de produits d'entretien,
- ✕ fabrication de produits de beauté,
- ✕ dates limites de consommation.

15 ateliers ont été proposés depuis l'ouverture avec une moyenne de 5 participants.

Un bénévole a été formé par l'E.S. (Electricité de STRASBOURG) pour animer à long terme les **ateliers « Economie d'Energie »**. Des ateliers bricolage ont également été proposés au moment d'Halloween et de Noël, des moments parents-enfants très appréciés par les familles.

Le **Budget 2015** de l'épicerie sociale est de 51.218,00 € qui sont financés par :

➤ des subventions d'exploitation		
▪ Département	:	5.440,00 €
▪ Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG	:	39.500,00 €
▪ CARITAS ALSACE	:	2.113,00 €
➤ d'autres produits		
▪ Dons	:	795,00 €
▪ Participation des bénéficiaires	:	3.370,00 €

3.5. EAU ET ASSAINISSEMENT

3.5.1. Ville de Molsheim

3.5.1.1. Réhabilitation du réseau d'assainissement par chemisage continu décharge à l'aval du DO4001

Le Conseil Communautaire a adopté en avril 2014 la consistance technique du projet prévoyant le chemisage de la décharge à l'aval du DO4001.

Le marché de travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement a été notifié en août 2014 à la société TELEREP EST à WOIPPY pour un montant de 136.653,75 € H.T.

Les travaux démarrés en juillet 2015 ont été réceptionnés en août 2015.



3.5.1.2. A) Réhabilitation du réseau d'assainissement par chemisage continu B) Alimentation en Eau Potable rue Sainte-Odile et rue Henri Meck

Le Conseil Communautaire a adopté en mars 2015, la consistance technique du projet de réhabilitation par chemisage continu du réseau unitaire et de renouvellement du réseau d'eau potable et des branchements de la rue Sainte-Odile et de la rue Henri Meck.

A) Le marché de réhabilitation du réseau d'assainissement a été notifié en juin 2015 à la société AXEO SA à BRUMATH pour un montant de 238.779,00 € H.T.

Les travaux démarrés en juillet 2015 ont été réceptionnés en août 2015.



B) Le marché d'alimentation en eau potable a été notifié en juin 2015 à la société DENNI LEGOLL S.A.S. pour un montant de 102.516,00 € H.T.

Les travaux démarrés en juillet 2015 ont été réceptionnés en septembre 2015.

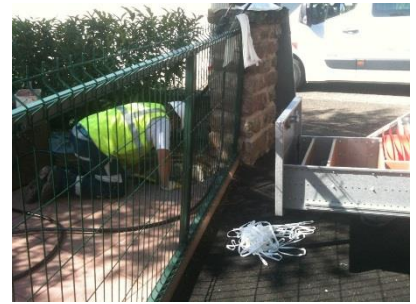


3.5.1.3. Réhabilitation du réseau d'assainissement par chemisage continu rue des Romains et chemin des Roses

Le Conseil Communautaire a adopté en juillet 2015, la consistance technique du projet de chemisage du collecteur unitaire depuis le carrefour de la rue de Saverne avec la rue des Romains et le chemin des Roses.

Le marché a été notifié en juillet 2015 à la société AXEO SA à BRUMATH pour un montant de 44.997,50 € H.T.

Les travaux démarrés en août 2015 ont été réceptionnés en septembre 2015.



**3.5.1.4. A) Assainissement Général
B) Alimentation en Eau Potable
Aménagement de l'Allée Pierre Klingenfus et des espaces environnants**

Le Conseil Communautaire a adopté en mai 2015, la consistance technique du projet d'extension de l'assainissement général et de l'alimentation en eau potable de l'Allée Pierre Klingenfus vers le parking SNCF Nord à Molsheim.

Le marché a été notifié en avril 2015 à la société TRANSROUTE à WOLXHEIM pour un montant pour l'assainissement de 67.916,80 € H.T. et pour l'eau potable un montant de 26.388,90 € H.T. soit un montant total du marché de 94.308,70 € H.T.



Les travaux démarrés en mai 2015 ont été réceptionnés juillet 2015.

**3.5.1.5. Assainissement Général
Remplacement canal place de la Liberté**

Le Conseil Communautaire a adopté en avril 2014, la consistance technique du projet remplacement du canal d'assainissement existant place de la Liberté à Molsheim.

Le marché a été notifié en juillet 2015 à la société MTHA à KRAUTERGERSCHEIM pour un montant de 37.440,00 € H.T.

Les travaux démarrés mi-octobre 2015 ont été réceptionnés fin octobre 2015.



**3.5.1.6. Assainissement Général
Renouvellement rue de la Source – R7002 à R7001**

Le Conseil Communautaire a adopté en décembre 2014, la consistance technique du projet remplacement ponctuel du réseau d'assainissement existant rue de la Source à Molsheim.

Le marché a été notifié en janvier 2015 à la société TRANSROUTE à WOLXHEIM pour un montant de 18.657,00 € H.T.

Le Conseil Communautaire a, en outre, par délibération en date du 9 juillet 2015, autorisé Monsieur le Président à signer l'avenant N° 1 au marché de travaux d'un montant HT de 4.785,40 € correspondant à la création d'un siphon supplémentaire, le croisement de réseaux enrobés en béton et la réfection de chaussée supplémentaire s'y rapportant et portant ainsi le montant HT du marché à 23.442,40 € H.T.

Les travaux démarrés en mars 2015 ont été réceptionnés en septembre 2015.



3.5.2. Communes de Dachstein et Ergersheim

3.5.2.1. Réhabilitation du réseau d'assainissement par chemisage continu Collecteur Intercommunal

Le Conseil Communautaire a adopté en décembre 2014, la consistance technique du projet de chemisage du réseau d'assainissement intercommunal à l'aval de Dachstein vers le bassin de pollution situé le long du canal de la Bruche à Ergersheim.



Le marché a été notifié en janvier 2015 à la société TELEREP ALSACE à BISCHHEIM pour un montant de 59.445,00 € H.T.

Les travaux démarrés en début mars 2015 ont été réceptionnés fin mars 2015.

3.5.3. Commune de Dinsheim-sur-Bruche

3.5.3.1. Réhabilitation du réseau d'assainissement par chemisage continu Rue de l'Hôpital

Le Conseil Communautaire a adopté en mars 2015 la consistance technique du projet de chemisage continu du réseau d'assainissement unitaire de la rue de l'Hôpital.



Le marché en résultant a été notifié en mai 2015 à la société TELEREP ALSACE à BISCHHEIM pour un montant de 71.585,00 € H.T.

Les travaux ont démarré au mois de juillet 2015 et ont été réceptionnés en août 2015.

3.5.4. Communes d'Ergersheim et Ernolsheim-Bruche

3.5.4.1. Réhabilitation du réseau d'assainissement par chemisage continu Collecteur Intercommunal

Le Conseil Communautaire a adopté en mars 2015, la consistance technique du projet de chemisage du réseau d'assainissement intercommunal à l'aval du bassin de pollution situé le long du canal de la Bruche à Ergersheim vers Ernolsheim-Bruche.

Le marché a été notifié en avril 2015 à la société AXEO SA à BRUMATH pour un montant de 272.380,00 € H.T.

Les travaux démarrés en mai 2015 ont été réceptionnés en juillet 2015.



3.5.5. Commune d'Ergersheim

3.5.5.1. Réhabilitation du réseau d'assainissement par fraisage entre la rue de l'Ecole et la Wattlach

Le Conseil Communautaire a adopté en mars 2015, la consistance technique du projet de fraisage et évacuation de béton et concrétions calcaires du réseau d'assainissement pluvial entre la rue de l'Ecole et la Wattlach à Ergersheim.

Le marché a été notifié en avril 2015 à la société AXEO SA à BRUMATH pour un montant de 23.855,00 € H.T.

Les travaux démarrés en mai 2015 ont été réceptionnés en juin 2015.



3.5.5.2. A) Assainissement Général B) Alimentation en Eau Potable Extension rue de l'Ecole

Le Conseil Communautaire a adopté en mai 2014, la consistance technique du projet d'extension de l'assainissement général et de l'alimentation en eau potable des conduites d'extension de la rue de l'Ecole dans le secteur à viabiliser de l'ancien couvent à Ergersheim.

Le marché a été notifié en août 2014 à la société TRANSROUTE à WOLXHEIM pour un montant pour l'assainissement de 26.099,50 € H.T. et pour l'eau potable un montant de 6.407,75 € H.T. soit un montant total du marché de 32.507,25 € H.T.

Les travaux démarrés en février 2015 ont été réceptionnés en mars 2015.



3.5.6.1. A) Assainissement Général B) Alimentation en Eau Potable Rue Chopin

Le Conseil Communautaire a adopté en mars 2015, la consistance technique du projet d'extension de l'assainissement général et de l'alimentation en eau potable de la rue Chopin à Mutzig.

Le marché a été notifié en avril 2015 à la société TRANSROUTE à WOLXHEIM pour un montant pour l'assainissement de 34.929,00 € H.T. et pour l'eau potable un montant de 27.115,00 € H.T. soit un montant total du marché de 62.044,00 € H.T.

Les travaux démarrés en juin 2015 ont été réceptionnés en juillet 2015.



3.5.6.2. A) Assainissement Général B) Alimentation en Eau Potable Conduites de raccordement à l'A.F.U.A. Leimen – rue de Rosheim

Le Conseil Communautaire a adopté en février 2014, la consistance technique du projet d'extension de l'assainissement général et de l'alimentation en eau potable des conduites de raccordement à l'A.F.U.A. Leimen à Mutzig.

Le marché a été notifié en avril 2014 à la société TRANSROUTE à WOLXHEIM pour un montant pour l'assainissement de 48.622,00 € H.T. et pour l'eau potable un montant de 13.060,00 € H.T. soit un montant total du marché de 61.682,00 € H.T.

Les travaux démarrés en juillet 2014 ont été réceptionnés en mars 2015.



3.5.6.3. Alimentation en Eau Potable Amorce rue du Génie

Le Conseil Communautaire a adopté en avril 2014, la consistance technique du projet de renouvellement du réseau d'alimentation en eau potable sur une amorce de la rue du Génie à Mutzig.

Le marché a été notifié en juillet 2015 à la société TRANSROUTE à WOLXHEIM pour un montant de 23.823,00 € H.T.

Les travaux démarrés début août 2015 ont été réceptionnés fin août 2015.



3.5.7. Commune d'Altorf

3.5.7.1. Alimentation en Eau Potable Chemin de la Blieth

Le Conseil Communautaire a adopté en mars 2015, la consistance technique du projet de bouclage du réseau d'alimentation en eau potable entre la D392 et le chemin de la Blieth à Altorf.

Le marché a été notifié en avril 2015 à la société SPEYSER Lucien S.A. à GERSTHEIM pour un montant de 12.267,00 € H.T.

Les travaux démarrés début septembre 2015 ont été réceptionnés fin septembre 2015.



3.5.8. Commune de Heiligenberg

3.5.8.1. Alimentation en Eau Potable Rue des Champs

Le Conseil Communautaire a adopté en avril 2014, la consistance technique du projet de bouclage du réseau d'alimentation en eau potable dans la rue des Champs à Heiligenberg.

Le marché a été notifié en mai 2015 à la société MTHA à KRAUTERGERESHEIM pour un montant de 56.723,00 € H.T.

Les travaux démarrés début septembre 2015 ont été réceptionnés fin septembre 2015.



3.5.9. Divers

3.5.9.1. Publication des deux premiers numéros du bulletin d'informations destiné aux Services Espaces Verts des Communes, sur les alternatives aux pesticides

L'alimentation en eau potable du territoire de la Communauté de Communes (hors Communes de HEILIGENBERG, STILL, NIEDERHASLACH et OBERHASLACH) est assurée par dix forages qui captent la nappe libre des grès Vosgiens et les nappes alluviales de la Bruche et du Rhin. Une partie de ces ressources connaît depuis quelques années des problèmes de qualité d'eau, de différentes natures. La présence, notamment, de pesticides (atrazine) et de nitrates sur les forages du Stierkopf à MUTZIG et de nitrates sur les forages de GRIESHEIM ont conduit la Communauté de Communes à réfléchir à des actions concrètes à mener afin de reconquérir la qualité de l'eau.

Une des actions retenue consistait à engager une campagne de sensibilisation auprès des utilisateurs d'engrais et de pesticides, en particulier les gestionnaires de voiries et d'espaces verts.

Le bulletin d'informations destiné aux Services Espaces Verts des Communes, sur les alternatives aux pesticides dénommé « SEV'Infos » élaboré par la Mission Eau du SDEA Alsace-Moselle était ainsi un des outils ayant pour

vocation d'informer et de sensibiliser au mieux les collectivités sur les moyens et méthodes à mettre en œuvre pour protéger nos ressources naturelles, notre santé et notre environnement. Les deux premiers numéros ont été publiés en mai et novembre 2015 et diffusés auprès des Communes.



SOMMAIRE

- P1 Aides financières : Point réglementaire - loi Labbé
- P2 Le bulletin de santé du végétal, un outil pour les communes
- P3 La gestion différenciée des espaces verts
- P4 Commune nature : ma commune sans pesticide

CONTACT :
Laurent MERINAC
laurent.merinac@sev-asso.org
Mission Eau SDEA - Secteur de Forêt de la Soudrie
Tél 03 88 19 29 16
www.mission-eau-plate.org

EDIT'EAU

« L'assainissement est une possibilité de notre territoire est assurée par des ouvrages qui respectent les exigences des grands Maîtres et les règles de l'art de la France et de l'Europe. Cette qualité de nos ressources connaît depuis quelques années des perturbations de qualité dues à différents facteurs (la pollution, notamment, les pesticides (insecticides et herbicides) sur les forêts de montagne et les rivières de montagne) et de pollution sur les forêts de montagne et les rivières de montagne. Il est de notre responsabilité de garantir la qualité de l'eau. Une décision est donc prise de mener une campagne de sensibilisation auprès des acteurs de l'eau et de prendre en particulier les personnes de santé et d'espion vers le SEV'Info qui ont un rôle pour assurer la qualité de l'eau et de sensibiliser au mieux les collectivités sur les moyens et méthodes à mettre en œuvre pour protéger nos ressources naturelles, notre santé et notre environnement. »

Grégoire ADOLPH
Président de la Commission Eau et Assainissement
Membre fondateur de la CCEM

AIDES FINANCIÈRES
Démarche Zéro Pesticide dans les communes

CHIFFRE CLE
60 à 80%

L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et la Région Alsace accompagnent les collectivités ayant une démarche de réduction voire d'arrêt de l'usage des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces communaux. La suppression des herbicides est citée en priorité car ce sont eux qui sont le plus souvent retrouvés dans les eaux souterraines et superficielles (notamment glyphosate et son produit de dégradation AMPA).

- Audit des pratiques et/ou des études diagnostiques (plan de désherbage et de gestion différenciée - 80% (co-financement Agence de l'Eau et Région Alsace).
- Stage de sensibilisation aux risques liés aux pesticides et à l'utilisation de techniques alternatives (formation Cerephyto non obligés) - 80% (Agence de l'Eau).
- Investissements permettant l'arrêt ou la réduction des pesticides dans le cadre d'une démarche communale globale (zone biologique, plantes couvre-sol, matériel alternatif) - 60% (Agence de l'Eau, sous réserve de la réalisation d'un audit ou d'une étude diagnostique).
- Outils de communication ou de sensibilisation pour l'information de la population sur le nouveau mode de gestion des espaces verts : 60% (Agence de l'Eau).

POINT RÉGLEMENTAIRE
Loi Labbé : les pesticides interdits dans les espaces verts et les jardins des 2009

Le 23 janvier 2014, l'Assemblée nationale a adopté, sans modification en première lecture, la loi Labbé visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national.

Le texte prévoit la mise en place de l'objectif zéro phytos dans l'ensemble des espaces publics à compter du 1er janvier 2020 :

- interdiction de l'usage des produits phytosanitaires par l'Etat, les collectivités locales et les établissements publics pour l'entretien des espaces verts, promenades et forêts.

La commercialisation et la détention de produits phytosanitaires à usage non professionnel seront interdites à partir du 1er janvier 2022, pour laisser le temps aux industriels de s'adapter. Cette mesure concerne tout particulièrement les jardiniers amateurs.

Environ, programme Eau et Air n° 1



SOMMAIRE

- P1 Rappels réglementaires
- P2 Les climetères : gestion historique et culturelle
- P3 L'entretien des climetères : changement de pratiques
- P4 La gestion écologique des climetères alsaciens

CONTACT :
Laurent MERINAC
laurent.merinac@sev-asso.org
Mission Eau SDEA - Secteur du Bassin de la Soudrie
Tél 03 88 19 29 16
www.mission-eau-plate.org

EDIT'EAU

« L'objectif de la réglementation relative aux produits phytosanitaires impose aux communes qui réalisent les travaux de leur programme d'entretien des espaces verts de la zone. En Alsace, les premières réflexions sur la réduction des produits phytosanitaires ont débuté dans les années 2000. Les retours d'expérience ont permis une appropriation de la démarche vers le Zéro Pesticide dans de nombreuses communes. La Loi Labbé du 6 février 2014, renforce les obligations des collectivités en matière de réduction des produits phytosanitaires. Des interdits d'usage seront effectués au 1er janvier 2020. Les efforts réalisés depuis des années nous permettent de passer à cet état d'urgence. Toutefois, certains sites restent problématiques à entretenir sans produits phytosanitaires. Ils continueront en outre à être traités. C'est pourquoi cette édition du SEV'Info est entièrement consacrée à ce sujet. »

Grégoire ADOLPH
Président de la Commission Eau et Assainissement
Membre fondateur de la CCEM

RAPPELS RÉGLEMENTAIRES

ARRÊTÉ
28 NOV. 2003

Protection des pollinisateurs
Interdiction des traitements insecticides et acaricides pendant la période de floraison et pendant la période d'étude sur tous les végétaux forestiers et sur toutes les cultures pollinisatrices (relatif aux insecticides et acaricides à usage agricole)

ARRÊTÉ
12 SEPT. 2006

Bonnes pratiques
Réglementation d'utilisation des produits phytosanitaires afin de protéger l'utilisateur, le consommateur et l'environnement (polluants diffusés et ponctuels). Interdiction de la néon de Zone Non Traitee (distance à respecter vis-à-vis des points d'eau lors du traitement) et de défilé de retour sur zones traitées (interdiction d'accès à la parcelle traitée durant une durée maximale)

ARRÊTÉ
21 JUIN 2011

Réglementation d'usage
Réglementation de l'utilisation des produits phytosanitaires dans des lieux fréquentés par le public ou des personnes vulnérables (écoles, bibliothèques, maisons de retraite) et sur traitement (balayage de la zone, interdiction d'accès, information du public).

LOI LABBÉ
6 FÉV. 2014

Interdiction d'usage
La loi Labbé renforce les réglementations préexistantes et contribue à inciter à la mise en place d'une démarche zéro pesticide : interdiction de l'usage des produits phytosanitaires par l'Etat, les collectivités locales et les établissements publics pour l'entretien des espaces verts, promenades et forêts.

Cette loi a été modifiée par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015.

Date de mise en œuvre : l'échance concernant l'interdiction aux personnes publiques d'utiliser ou de faire utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces communaux (hors produits de biocontrôle, produits AB et à faible risque) est entrée en vigueur le 1er janvier 2020.

Interdictions d'usage : l'interdiction d'usage ne s'applique pas uniquement pour l'entretien des espaces verts, forêts et promenades accessibles ou ouverts au public, mais également à la voirie.

Cette réglementation s'accompagne d'une interdiction de l'utilisation par les particuliers des produits phytosanitaires à compter du 1er janvier 2022. Les décrets d'application ne sont toutefois pas encore parus.

Environ, programme Eau et Air n° 1

3.5.9.2. Réalisations des annexes sanitaires « eau potable » et « assainissement » pour les Communes qui ont prescrit la révision de leur document d'urbanisme

Le Plan Local d'Urbanisme établi à l'échelle de la Commune fixe les règles générales d'utilisation du sol par zones, les servitudes d'urbanisme ainsi que les orientations d'aménagement sur le territoire de la Commune.

Les annexes sanitaires « eau potable » et « assainissement », sont des pièces constitutives du PLU, qui répondent, quant à elles, à un double objectif :

- Faire la synthèse de la prise en compte globale des problèmes de l'eau, en justifiant le réalisme et la cohérence, d'une part des choix faits en matière de zonage, et d'autre part des choix techniques d'équipements propres à l'assainissement ou à l'alimentation en eau potable ;
- D'être un document de programmation pour la réalisation des équipements prévus.

En d'autres termes, elles sont l'occasion d'effectuer un diagnostic de l'état du réseau et de vérifier l'adéquation du développement de la Commune avec les infrastructures existantes.

A ce titre, le Comité Directeur du Syndicat des Eaux de Molsheim et Environs avait décidé, par délibération du 13 septembre 1993, de prendre en charge financièrement les frais liés à l'établissement de l'annexe sanitaire « eau potable », pour l'ensemble des Communes relevant de la compétence « eau ».

Suite à la dissolution du Syndicat des Eaux de Molsheim et Environs, par arrêté préfectoral du 22 décembre 2006, la Communauté de Communes était venue aux droits et obligations du Syndicat.

Afin d'harmoniser le régime de prise en charge des annexes sanitaires «eau» et « assainissement » sur notre territoire, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes avait décidé, par délibération n°10-109 du 15 décembre 2010, de prendre en charge également les frais d'établissement des annexes sanitaires « assainissement ».

La Communauté de Communes a ainsi missionné le SDEA Alsace-Moselle pour la réalisation des annexes sanitaires des Communes listées ci-après, et prendra en charge l'intégralité des dépenses y relatives.

Il s'agit des Communes de DACHSTEIN, DINSHEIM-SUR-BRUCHE, ERNOLSHEIM-BRUCHE, MOLSHEIM, NIEDERHASLACH et SOULTZ-LES-BAINS.

3.5.9.3. Pollution des eaux souterraines par les solvants chlorés (Tri- et Tétrachloroéthylène) issus des sites Messier-Bugatti et Gouvy-Muller à MOLSHEIM

Le secteur de Molsheim est concerné depuis quelques années par une pollution des eaux souterraines par des solvants chlorés, en amont de captages d'eau potable. Le puits ALTORF 1 a, de ce fait, été mis à l'arrêt depuis novembre 2005. Les concentrations en Tétrachloroéthylène mesurées sur cet ouvrage, étant en augmentation, le puits ALTORF 2 était à son tour menacé.

Dans ce contexte, l'Etat a missionné le Bureau des Recherches Géologiques et Minières (BRGM) pour conduire une démarche concertée devant permettre d'établir un diagnostic global, à partir d'échange d'informations, de leur consolidation et de leur exploitation.

Un Comité Technique de Pilotage auquel est associée la Communauté de Communes a été mis en place le 24 avril 2015, à cette fin.

Parallèlement, la première action engagée par la Communauté de Communes a été la remise en service du puits ALTORF 1 dans l'objectif de limiter la propagation du panache de pollution des eaux souterraines et de protéger le forage d'eau potable Altorf 2 implanté en aval du secteur impacté.

Afin d'encadrer réglementairement la remise en service de ce captage en vue de la création d'une barrière hydraulique et le rejet d'eau dans le fossé de la Blieth qui en découle, l'arrêté préfectoral du 17 mars 1992 déclarant d'utilité publique le forage Altorf 2 n°02714X0004 a été modifié en date du 13 avril 2015.

3.5.9.4. Station d'épuration de MOLSHEIM – Mise à niveau et fiabilisation de la file « eau » - Travaux préparatoires

Dans le cadre de l'opération globale de mise à niveau de la filière Eau de la station d'épuration de Molsheim engagée par la Communauté de Communes et sous maîtrise d'œuvre du SDEA Alsace-Moselle, une première phase de travaux correspondant à des travaux préparatoires a été réalisée à compter du mois de mars 2015. Le marché en résultant a été confié à la Sté SADE-CGTH à METZ pour un montant de 80.208,00 € HT.

Ces travaux comprenaient au niveau du déversoir d'orage, en entrée de station, l'installation d'un garde-corps périphérique avec rehausse et portillon d'accès, la démolition de l'ancienne crête déversante et la confection d'une nouvelle surverse avec reprofilage de l'entonnement et l'installation d'un dispositif pour éviter le départ des déchets lors de surverses. Ont également été réalisés au niveau du prétraitement amont, le remplacement des trois batardeaux, l'installation d'un caillebotis sur le nouveau canal de sortie et l'installation d'un prédégrilleur vertical à l'entrée de l'ouvrage, ainsi que la modification de la tuyauterie de refoulement de la pompe « temps de pluie ». Les études détaillées relatives à la seconde tranche de travaux se sont poursuivies au courant de l'année 2015. La consultation d'entreprises est prévue pour la fin 2016, pour une réalisation des travaux au premier semestre 2017. Le montant des travaux de la seconde tranche est estimé à 700.000,00€ HT et ont pour objectif de :

- prolonger la durée de vie de la filière « eau » (objectif 20 ans),
- d'améliorer le fonctionnement global et les performances de traitement,
- de fiabiliser le fonctionnement des ouvrages et réduire le risque de pannes
- sur les équipements sensibles,
- de faciliter les opérations de maintenance ultérieures,
- maîtriser d'avantage les coûts de renouvellement futurs.

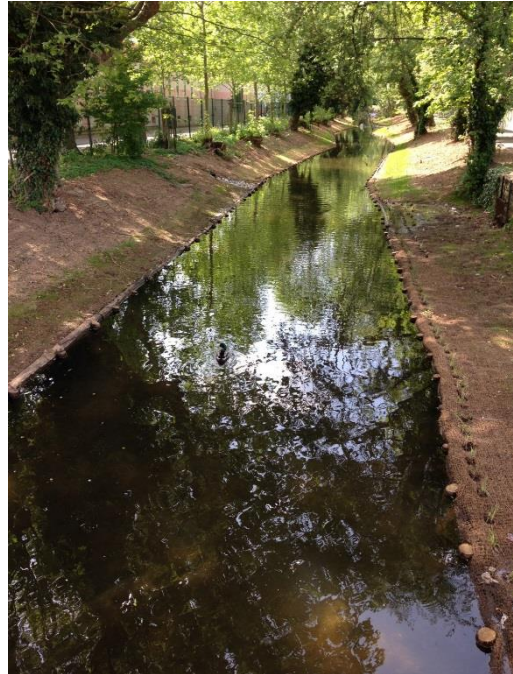
3.6. AMENAGEMENT DES COURS D'EAU

3.6.1. Travaux d'entretien des berges et des cours d'eau

En 2015, la Communauté de Communes a procédé à l'entretien des digues de protection et des berges des cours d'eau pour un montant total de **93.880,14 € H.T.**

3.6.2. Réhabilitation du Canal Coulaux à MOLSHEIM

La Communauté de Communes a procédé à la réhabilitation du canal Coulaux à MOLSHEIM pour un montant de **19.769,00 € H.T.**



3.7. ACTIONS DE COMMUNICATION

Les actions de communication de la Communauté de Communes, tant internes qu'externes, sont très importantes.

3.7.1. La communication externe

3.7.1.1. Le bulletin d'information

Chacun des bulletins d'information « L'Avenir Ensemble » présente une compétence ou une action particulière de la Communauté de Communes.

En 2015 :

- **Le bulletin N° 21**, paru en Mars 2015, a été consacré à la présentation du territoire de la CC, à la présentation de l'épicerie sociale, au transport à la demande, à l'entretien de la ripisylve des cours d'eau, à la nouvelle compétence « déchets ménagers » et au développement d'une stratégie touristique mutualisée.

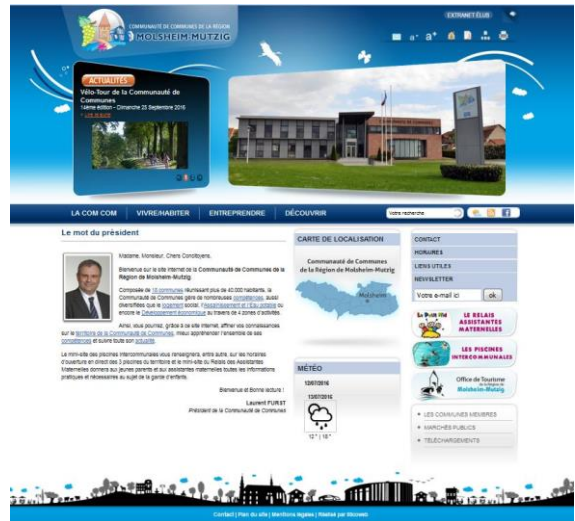


- **Le bulletin N° 22**, paru en Novembre 2015, a été consacré aux chantiers de la nouvelle piscine à DACHSTEIN et de la piscine de plein-air de MOLSHEIM, à la présentation des actions menées par l'Office de Tourisme en 2015, à la création d'un groupement de commandes en matière de fourniture d'électricité, à un 1^{er} bilan de fonctionnement de l'épicerie sociale et au nouveau bâtiment du R.A.M.



3.7.1.2. Le site internet

Le 1^{er} site internet de la Communauté de Communes www.cc-molsheim-mutzig.fr, a été mis en service en juin 2003. Une refonte totale de ce site internet était nécessaire et la nouvelle version a été mise en ligne le 21 décembre 2011. Un lien privilégié vers les mini-sites dédiés aux 3 piscines et au RAM et vers le site de l'Office du Tourisme Intercommunal de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG, a été mis en place sur la page d'accueil du site de la CC.



Mini-site des piscines intercommunales : <http://piscines.cc-molsheim-mutzig.fr/>



Mini-site du RAM : <http://ram.cc-molsheim-mutzig.fr/>



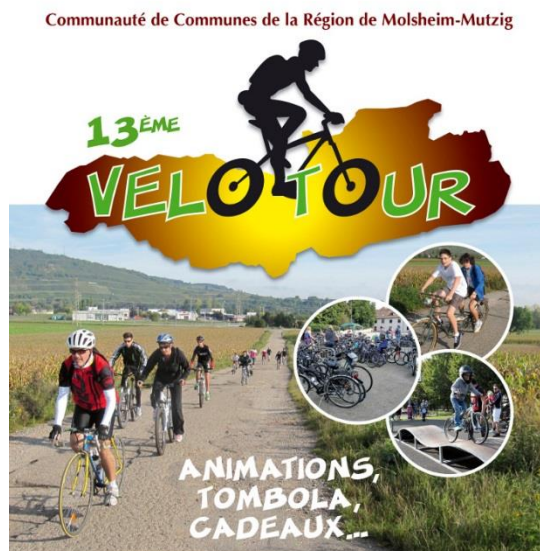
Le site internet a enregistré **48 823 visites** en 2015 (+ 11,6 % par rapport à 2014).

3.7.1.3. Le Vélo-Tour

Dans le cadre de sa politique en matière de réalisation de liaisons cyclables, la Communauté de Communes organise chaque année un Vélo-Tour à destination de ses concitoyens.

La **13^{ème} édition** du Vélo-Tour a été organisée le Dimanche 27 Septembre 2015. Elle a rassemblé plus de **2.740 participants**.

Les cinq parcours (de 10 à 36 km) ont été proposés aux départs de MUTZIG, MOLSHEIM, ALTORF et DUPPIGHEIM. Ils ont, comme chaque année, été plébiscités par les cyclistes. Le cadeau offert aux participants était un foulard en microfibre multifonctions.



**Dimanche 27 Septembre 2015
à partir de 8h30**

Départs à :
MUTZIG, MOLSHEIM, ALTORF et DUPPIGHEIM

Le flyer de la manifestation a été imprimé en 10.700 exemplaires et distribué dans toutes les écoles primaires, collèges et lycées du territoire.

INFOS PRATIQUES

Les points de départ et de ravitaillement

☞ **4 points de départ (départ possible entre 8h30 et 11h00) :**

- Mutzig : à proximité du Dôme / Pétaque Club
- Molsheim : parking du cimetière du Zich
- Altorf : stade de foot
- Duppigheim : dojo (rue du Stade)

☞ **5 points de ravitaillement (ouverts de 8h30 à 12h30) :**

- Dorlisheim : ferme Vogelgsang
- Dachstein : rue Jacques Prévert (à proximité du groupe scolaire)
- Wolxheim : piste cyclable
- Emolsheim-Bruche : Maison Eclusière
- Duttlenheim : caserne des Sapeurs-pompiers

Animations

☞ **MUTZIG :**

- **Passage du BIKER 1** (à partir de 6 ans) par TRACE VERTE de 9h30 à 11h00. Le BIKER 1 est un niveau de base pour valider la maîtrise du vélo à basse vitesse (pédale-frein). Il permet d'évaluer les vététistes avant de sortir sur des randonnées tout terrain.
- Devant la Gare : **Point de contrôle et/ou de réparation de votre vélo par STATION OUTDOOR**
- ☞ Possibilité de location de vélos sur réservation au 03 88 38 10 11
- Animation par l'association "TOP OF THE GAME" : Arts du Cirque

☑ Knacks & Barbecue

☞ **MOLSHEIM :**

- **Présentation de l'association AMIRA** (Association de Membres Insuffisants Respiratoires d'Alsace) : mesure du souffle gratuite pour tous les participants au Vélo-Tour !
- Animations par les associations "Artistes Urbains" et "Pinguin Prod" : initiation de Break Dance, démonstration de danse Hip Hop, mur de graffiti, animations musicales...

☑ Barbecue

☞ **ALTORF :**

- **Démonstration et initiation au BMX** par la section BMX du Centre Sportif de Hauteptierre (organisées par Luc KOEHLER, Champion d'Europe 2012)

☑ Knacks

☞ **DUPPIGHEIM :**

- **Démonstration de Cycle-ball** (association Vélo-Club Espérance de Dorlisheim)
- **Exposition de véhicules anciens Volkswagen**

☑ Knacks

Les cadeaux

☞ **Tombola gratuite ! A gagner :**

- 1 vélo électrique pour les adultes
- 1 VTT pour les enfants (- de 16 ans)
- Les bulletins seront à retirer et à déposer, sur place, lors des inscriptions.

☞ **1 collation offerte** aux 4 points de départ **à partir de 11h00** sur présentation du coupon remis lors de l'inscription

☞ **1 cadeau offert à tous les participants :**
un foulard en microfibre multifonctions

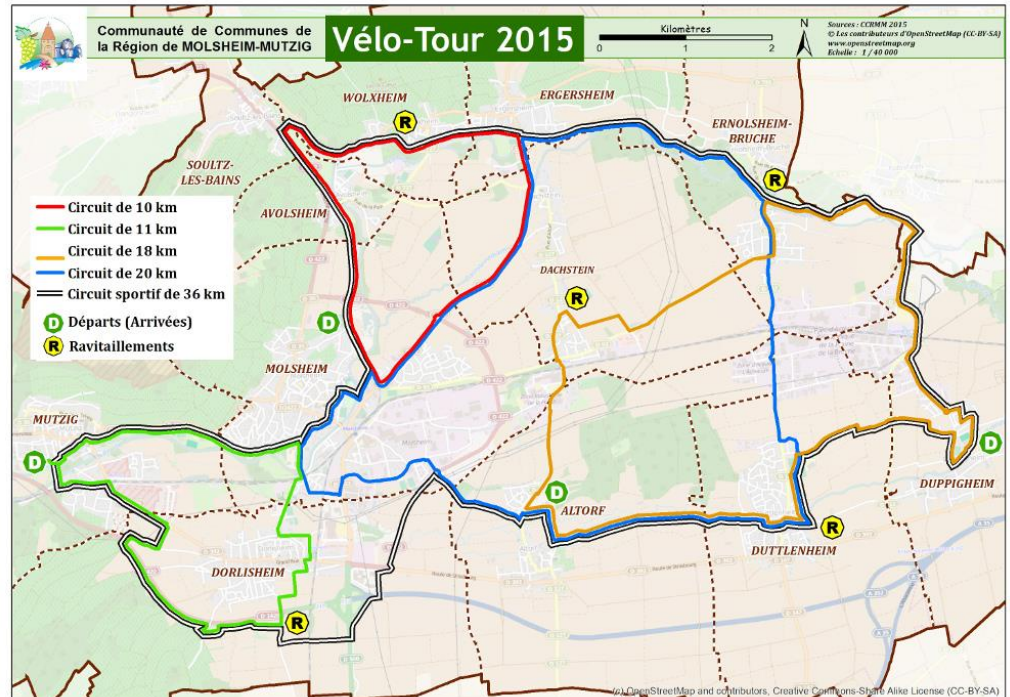
Le règlement

- Les inscriptions sont gratuites et se font le jour même depuis les 4 points de départ de 8h30 à 11h00.
- Les lots et les collations seront distribués uniquement aux personnes inscrites au Vélo-Tour dans la limite des stocks disponibles
- Les parcours sont ouverts à tous, les itinéraires sont fléchés aux changements de direction.
- Chaque participant s'engage à respecter le code de la route et de l'environnement.
- Attention : les passages protégés réservés aux piétons doivent être traversés à pied, vélo à la main.**
- Le port du casque est vivement conseillé.
- L'Equipe organisatrice décline toute responsabilité en cas d'accident qui pourrait survenir tout au long des parcours.

Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig
 13000 Molsheim - 03 88 38 10 11
 www.ccmolsheim-mutzig.fr

En partenariat avec :
 AMIRA Association des Membres Insuffisants Respiratoires d'Alsace
 Régiment de Transvaux de Mutzig

Plan des tracés :



Pour marquer la 13^{ème} édition du Vélo-Tour, **des animations** ont été organisées à certains points de départ et de ravitaillement :

→ MUTZIG :

- **Passage du BIKER 1** (à partir de 6 ans) par TRACE VERTE
Le BIKER 1 est un niveau de base pour valider la maîtrise du vélo à basse vitesse (pédalé-freiné). Il permet d'évaluer les vététistes avant de sortir sur des randonnées tout terrain.
- Devant la Gare : **Point de contrôle et/ou de réparation des vélos** par STATION OUTDOOR (possibilité de location de vélos sur réservation au 03 88 38 10 11)

→ MOLSHEIM :

- Présentation de **l'Association AMIRA** (Association de Membres Insuffisants Respiratoires d'Alsace) : mesure du souffle gratuite pour tous les participants au Vélo-Tour!
- **Animations par les associations « Artistes Urbains » et « Pingouin Prod »** : Initiation de Break Danse, démonstration de danse Hip Hop, mur de graff, animations musicales...

→ ALTORF :

- **Démonstration et initiation au BMX** par la section BMX du Centre Sportif de Hautepierre (présence de Luc KOEHLER, Champion d'Europe 2012)

→ DUPPIGHEIM :

- **Démonstration de cycle-ball** par le Vélo-Club Espérance de DORLISHEIM
- Exposition de véhicules anciens Volkswagen

Pour la 7^{ème} fois, une **grande tombola gratuite** a été organisée ayant pour lots, un vélo électrique pour les adultes et un VTT pour les enfants. Le tirage au sort a eu lieu à l'issue du Conseil Communautaire du 8 octobre 2015 et la remise des prix le 12 novembre 2015 en présence du 44^{ème} RT de MUTZIG, des associations participantes et des délégués communautaires.



Par délibération du 8 octobre 2015, le Conseil Communautaire a décidé d'attribuer une subvention de :

→ **600,00 €** pour la gestion de chaque point de départ, à savoir :

- à MUTZIG : au Pétanque-Club de MUTZIG
- à MOLSHEIM : à l'association PINGOUIN PROD
- à DUPPIGHEIM : au Club de JUDO-JUJITSU de DUPPIGHEIM
- à ALTORF : à l'Association Sportive d'ALTORF

→ **200,00 €** pour la gestion de chaque point de ravitaillement, à savoir :

- à DORLISHEIM : à l'Association de Don du sang
- à WOLXHEIM : à l'Association Socio-Culturelle et Sportive
- à DUTTLENHEIM : à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de DUTTLENHEIM
- à ERNOLSHEIM-BRUCHE : à l'Office Municipal des Sports, Arts et Loisirs d'ERNOLSHEIM-BRUCHE
- à DACHSTEIN : à l'Union Sportive de DACHSTEIN

En 2015, le budget total consacré à cette manifestation s'est élevé à **24.471,84 € T.T.C.**

3.7.1.4. Le Marathon du Vignoble d'Alsace

Le Marathon du Vignoble d'Alsace constitue une manifestation sportive de grande envergure pour notre territoire.



En 2015, la fréquentation, aux différentes épreuves proposées, a été la suivante :

MARATHON	SEMI-MARATHON	10 KM	COURSES ENFANTS	MARCHE DU COEUR	TOTAL
755	1.500 (complet)	1.300 (complet)	700	600	4.855

L'édition 2015 est, à nouveau, une année de tous les records, **en termes d'inscription** (+ 125 inscrits par rapport à 2014), et **de satisfaction des coureurs** (nombreux mails et commentaires élogieux sur la page Facebook du MVA).

Depuis 2009, la Communauté de Communes est devenue un partenaire majeur du Marathon du Vignoble. En effet, elle :

- met à disposition de « l'association MVA » un agent à mi-temps ayant pour missions la coordination entre les différentes Communes traversées (animations, référents sécurité, bénévoles...), la gestion et le suivi des inscriptions et la communication globale de l'événement,
- offre une entrée gratuite à la piscine de plein-air à chaque marathonien.

La Communauté de Communes est, en outre, devenue le siège social de l'Association du Marathon du Vignoble d'Alsace.

3.7.2.1. Diffusion des comptes rendus

Les réunions des Commissions Permanentes du Conseil Communautaire (C.P.C-C), du Bureau, des Commissions Réunies, des Commissions du Tourisme et des Commissions « Eau et Assainissement » font systématiquement l'objet de comptes rendus.

Ces comptes rendus sont diffusés mensuellement :

- ⇒ aux membres du Conseil Communautaire,
- ⇒ aux Conseillers Municipaux des Communes membres.

3.7.2.2. Extranet

L'ensemble des comptes rendus, notes de synthèse, rapports d'activités et présentations diffusées lors des réunions sont accessibles sur l'extranet de la Communauté de Communes. Chaque délégué communautaire dispose d'un identifiant et mot de passe personnel. La connexion se fait via le site internet de la Communauté de Communes, bouton « extranet », situé en haut, à droite de la page d'accueil.



3.8. R.A.M. : RELAIS DES ASSISTANTES MATERNELLES

Le Petit Nid



Le Relais d'Assistant(e)s Maternel(le)s baptisé « Le Petit Nid » est un **service de proximité gratuit** mis en place par la Communauté de Communes, en partenariat avec le Conseil Général et la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin, depuis le **1^{er} septembre 2009**.

Son objectif est de valoriser l'accueil à domicile des enfants chez les assistantes maternelles et de jouer l'intermédiaire entre parents et assistantes maternelles.

Ses missions principales sont **d'informer, de soutenir et de professionnaliser**.

3.8.1. L'accueil des jeunes enfants sur le territoire

A. Nombre d'assistantes maternelles sur le territoire en 2015 :

➤ **Agréées : 480 dont 441 en activité (92 %)**

39 assistantes maternelles en cessation temporaire ou définitive d'activité (maladie, déménagement, retraite, accueillent uniquement leurs petits-enfants, reprise d'une autre activité professionnelle).

Bon à savoir :

L'agrément d'une assistante maternelle a une durée de validité de 5 ans : une assistante maternelle qui, au bout de 3 ans d'activité, décide de reprendre son ancienne activité professionnelle conservera néanmoins son agrément (valide encore 2 ans). Ceci explique qu'elle soit encore comptabilisée dans le nombre total d'assistantes maternelles agréées malgré son inactivité.



B. Répartition des assistantes maternelles agréées par commune en 2015 :

COMMUNE	Nombre total	En activité
ALTORF	8	7
AVOLSHEIM	12	11
DACHSTEIN	32	30
DINSHEIM-SUR-BRUCHE	18	17
DORLSHEIM	30	28
DUPPIGHEIM	17	17
DUTTLENHEIM	30	26
ERGERSHEIM	26	26
ERNOLSHEIM-BRUCHE	23	22
GRESSWILLER	20	17
HEILIGENBERG	6	6
MOLSHEIM	78	67
MUTZIG	76	72
NIEDERHASLACH	21	21
OBERHASLACH	25	23

SOULTZ-LES-BAINS	15	11
STILL	30	27
WOLXHEIM	13	13
TOTAL	480	441

C. Capacité d'accueil sur le territoire : 1778 places (pour les 441 assistantes maternelles en activité)

- 516 places pour des bébés
- 514 places pour des + de 18 mois
- 748 places pour des enfants scolarisés (maternels et/ou primaires)

D. Nombre d'établissement d'accueil collectif du jeune enfant en 2015 : 7

- MOLSHEIM :
 - Halte-garderie P'tit ours : 20 places
 - Crèche familiale : 17 assistantes maternelles
 - Micro-crèche privée : 2 soit 22 places
 - Crèche d'entreprise : 40 places réservées aux membres du personnel des entreprises ayant signé une convention avec la crèche d'entreprise.
- DORLISHEIM :
 - Micro-crèche privée : 11 places
- MUTZIG :
 - Multi-accueil : 36 places
- ERGERSHEIM :
 - Micro-crèche privée : 11 places

3.8.2. Contacts en 2015

A. Téléphone, RDV ou visites

4479 contacts (3988 en 2014) - Hors animations et formations

- Dont contacts famille : 2135 (2002 en 2014)
- Dont contacts assistantes maternelles : 2040 (1853 en 2014)
- Dont contacts hors territoire : 105 (133 en 2014)
- Dont contacts partenaires : 199

L'essentiel des contacts a eu lieu :

- par téléphone : 2018 (2088 en 2014)
- par mail : 1711 (996 en 2014)
- temps de permanence sur RDV ou visite : 750 (704 en 2014)

➔ Motifs des parents :

- 1) Information d'ordre contractuel (établissement, rupture de contrat...) : 1240 (1297 en 2014)
- 2) Information liée à la recherche d'un mode de garde : 895 (556 en 2014)

Solliciter le relais pour des questions relatives au contrat de travail demeure le 1^{er} motif de contact des parents. 873 familles différentes ont contacté le RAM en 2015 (765 en 2014). Un chiffre en augmentation qui montre que le RAM et ses services sont bien identifiés par les parents.

En moyenne, les familles nous contactent 3 fois par an (établissement de contrat, avenant, rupture, congés payés). Les parents ou futurs parents en recherche de mode de garde sur le territoire sont plus nombreux.

L'effort mis sur la communication du RAM (cf. point Communication et partenariat) et les services qu'il propose, peut sans doute, en partie, expliquer cette augmentation de fréquentation.

Nombre de contacts parents par commune :

COMMUNES	TOTAL
ALTORF	42
AVOLSHEIM	46
DACHSTEIN	100
DINSHEIM-SUR-BRUCHE	59
DORLSHEIM	186
DUPPIGHEIM	72
DUTTLENHEIM	161
ERGERSHEIM	61
ERNOLSHEIM-BRUCHE	128
GRESSWILLER	82
HEILIGENBERG	38
MOLSHEIM	402
MUTZIG	327
NIEDERHASLACH	61
OBERHASLACH	82
SOULTZ-LES-BAINS	34
STILL	54
WOLXHEIM	23

+ 177 contacts dont la commune n'a pas été renseignée.

→ Motifs pour les professionnelles :

- 1) Information sur le statut, droit du travail, contrat : 1022 (925 en 2014)
- 2) Information relative au fonctionnement du RAM : 428 (298 en 2014)
- 3) Information relative à leurs disponibilités : 329 (460 en 2014)
- 4) Information relative à l'exercice du métier : 178 (258 en 2014)
- 5) Information pédagogique, éducative et soutien professionnel : 83 (61 en 2014)

Les démarches administratives (contrat de travail) font l'objet de la plupart des sollicitations des assistantes maternelles **(1)**.

Les assistantes maternelles participent plus activement encore aux actions de formation proposées par le relais et nous sollicitent régulièrement pour des inscriptions (temps d'éveil, planning d'animation, contenu des formations proposées) **(2)**.

La plupart d'entre elles nous tiennent informées de leurs disponibilités (elles ne sont pas dans l'obligation de le faire) **(3)**.

Le Conseil Départemental qui délivre les agréments a mis en place des réunions d'information sur le métier d'assistantes maternelles : nous invitons les personnes souhaitant des renseignements sur la demande d'agrément à y participer (présence d'une puéricultrice, formatrice et d'une responsable de RAM). Les questions portant sur l'agrément (renouvellement, dérogation...) sont moins nombreuses : le renvoi systématique vers l'autorité compétente (Conseil Départemental et la puéricultrice) commence à porter ses fruits **(4)**.

Le RAM est un lieu d'échange et de professionnalisation **(4) (5)**.

Nombre de contacts d'assistantes maternelles par commune :

COMMUNES	TOTAL
ALTORF	61
AVOLSHEIM	29
DACHSTEIN	104
DINSHEIM-SUR-BRUCHE	49
DORLISHEIM	167
DUPPIGHEIM	45
DUTTLENHEIM	142
ERGERSHEIM	103
ERNOLSHEIM-BRUCHE	84
GRESSWILLER	84
HEILIGENBERG	15
MOLSHEIM	479
MUTZIG	338
NIEDERHASLACH	26
OBERHASLACH	128
SOULTZ-LES-BAINS	35
STILL	64
WOLXHEIM	37

+ 50 contacts dont la commune n'a pas été renseignée.

B. Professionalisation des assistantes maternelles :

Actions de formation proposées en 2015 pour les assistantes maternelles :

- Analyse pratique professionnelle : 2 groupes soit 25 participantes
- Atelier de C.N.V (communication non violente) : 8 assistantes maternelles
- Montage d'un spectacle de Noël : 8 séances avec 11 assistantes maternelles
- Ateliers FABER et MAZLISH (pédagogie) : 5 assistantes maternelles
- Formation DIF (Droit Individuel à la Formation) :
 - Bienveillance de l'enfant sur 4 samedis : 12 assistantes maternelles
 - L'éveil de l'enfant sur 3 samedis : 12 assistantes maternelles
- Conférences :
 - Communication gestuelle associée à la parole : 19 assistantes maternelles
 - Conférence sur la parentalité : 34 assistantes maternelles

Soit **71 assistantes maternelles** différentes ayant participé à ces temps de formation en 2015 (62 en 2014)

C. Temps d'éveil organisés par le RAM :

139 animations de 3h ont été proposées en 2015 (147 en 2014).

91 assistantes maternelles (83 en 2014), **44 parents** (41 en 2014) et **188 enfants** âgés de 3 mois à 3 ans (202 en 2014).



A noter :

Pas d'animations sur le secteur de STILL de septembre à fin décembre 2015. En effet, les assistantes maternelles fréquentant habituellement ce secteur d'animation (communes de STILL, OBERHASLACH, NIEDERHASLACH et HEILIGENBERG) accueillait à ce moment-là soit uniquement des bébés soit uniquement des enfants scolarisés. De

ce fait, seule 1 assistante maternelle souhaitait s'inscrire : nous l'avons donc accueilli sur MOLSHEIM les mardis matins au cours de cette période.

Fréquentation des temps d'éveil des assistantes maternelles par commune :

COMMUNES	TOTAL
ALTORF	2
AVOLSHEIM	1
DACHSTEIN	4
DINSHEIM-SUR-BRUCHE	4
DORLSHEIM	6
DUPPIGHEIM	5
DUTTLENHEIM	3
ERGERSHEIM	3
ERNOLSHEIM-BRUCHE	6
GRESSWILLER	3
HEILIGENBERG	2
MOLSHEIM	27
MUTZIG	14
NIEDERHASLACH	1
OBERHASLACH	1
SOULTZ-LES-BAINS	0
STILL	7
WOLXHEIM	2

Soit 91 assistantes maternelles sur l'année 2015

Objectif des animations décentralisées à STILL et à DUPPIGHEIM : Offrir un service de proximité aux assistantes maternelles de STILL, OBERHASLACH, NIEDERHASLACH et HEILIGENBERG (1 rencontre/semaine à STILL) et DUPPIGHEIM, DUTTLENHEIM, ERNOLSHEIM (1 rencontre/semaine à DUPPIGHEIM)

D. Soutien à la parentalité :

- **44 parents** ont pu bénéficier des temps d'éveil avec leurs enfants (en contrat avec des assistantes maternelles du territoire)
- **97 parents** ont participé à la conférence sur la parentalité
- **29 parents** ont suivi la session de formation (faisant suite à la thématique de la conférence dont 23 d'entre eux y avaient participé)

E. Action de communication pour faire connaître les services que propose le R.A.M :

- **En direction des partenaires :**
 - Courriers et flyers d'informations au Conseil Départemental
 - Courriers et flyers d'informations aux mairies de la Communauté de Communes
 - Courriers et flyers d'informations aux structures d'accueil collectives, écoles maternelles de la Communauté de Communes
 - Courriers d'informations aux responsables des relais assistants maternels du secteur sud du Bas-Rhin
- **En direction des parents :**
 - Mails et courriers d'informations sur les différentes actions menées par le relais assistants maternels
 - Site internet du R.A.M.

3.9. LE SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE

La Communauté de Communes est équipée d'un Système d'Information Géographique (SIG) intercommunal mis en place en 2006 et totalement renouvelé en 2012. Cet outil permet aux services de la Communauté de Communes ainsi qu'à ses Communes membres de disposer d'un outil moderne de gestion de l'urbanisme (cadastre, POS/PLU) et des infrastructures et réseaux.



En 2015, la Communauté de Communes est équipée de logiciels de la gamme ArcGIS en version 10.2.1. Ces logiciels bureautiques permettent au service SIG de la Communauté de Communes d'administrer les données géographiques et de les représenter cartographiquement.

Le logiciel ArcGIS Server est également en version 10.2.1, il permet à la Communauté de Communes et à son service SIG toujours de publier sur internet des cartographies et données dans des applications cartographie web. Cet outil permet à la Communauté de Communes d'administrer en interne l'application SIGRMM mise à disposition des Communes en extranet.

L'application SIGRMM justement est fondée sur la technologie arcOpole (Esri France) et mise en place en 2012, elle a connu une mise à jour en 2015, passant de la version 3.1 à la version 3.3. Grâce à elle, des applications de cartographie interactive sont consultables par les différents utilisateurs de la CCRMM et des Communes membres, en se connectant via des identifiant et mot de passe. Les informations consultables sont de thématiques diverses (cadastre, documents d'urbanisme, zones inondables, pistes cyclables, monuments historiques, photo aérienne), pour chaque donnée, il est possible de les sélectionner et de les interroger pour obtenir diverses informations attributaires.

Cette application est administrée en interne par le service SIG, offrant ainsi la possibilité d'implémenter de nouveaux outils et de nouvelles fonctionnalités basés sur les technologies les plus récentes.

Schéma de fonctionnement de l'application arcOpole :

Application hébergée en interne sur serveur SIG, dans une DMZ

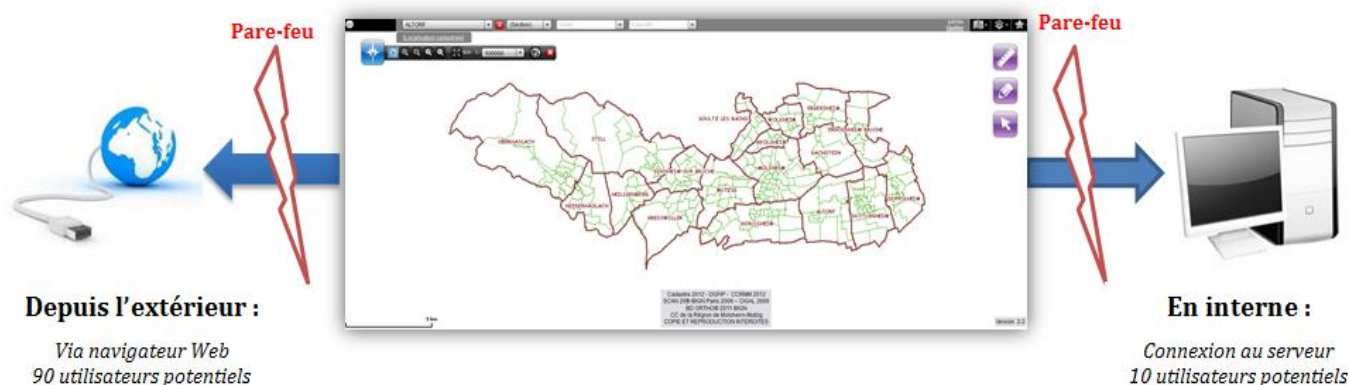
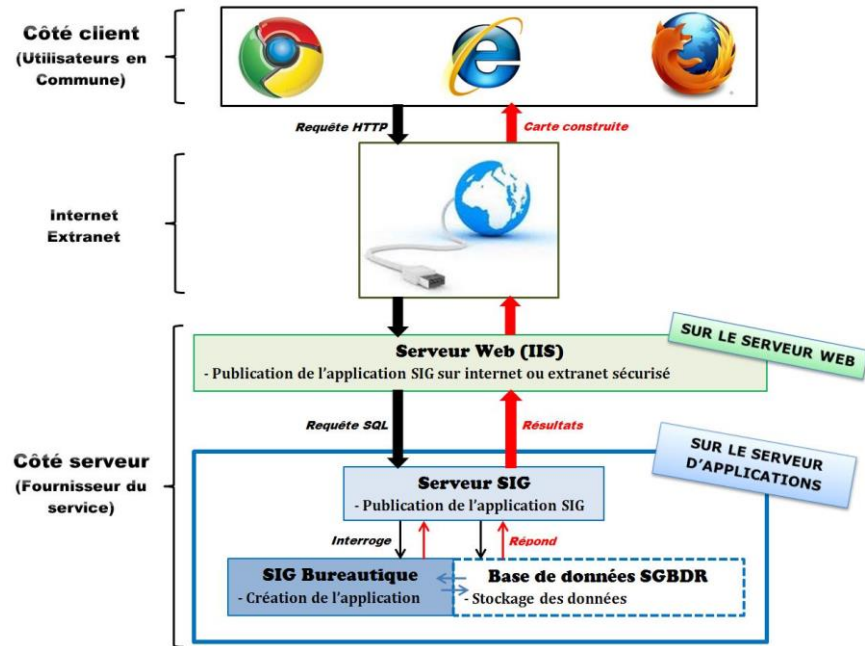


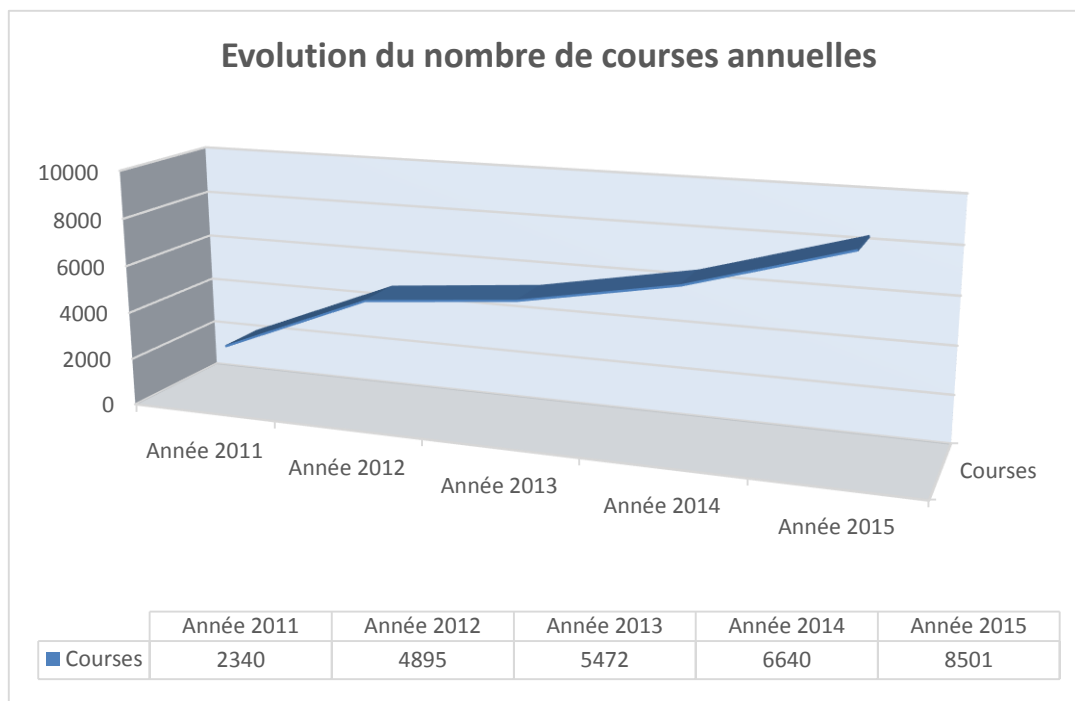
Schéma de l'architecture du Système d'Information Géographique intercommunal :



3.10. TRANSPORT A LA DEMANDE : AUTO COM'



Le service public de transport à la demande fonctionne, par délégation du Conseil Départemental du Bas-Rhin, depuis le 16 mai 2011.



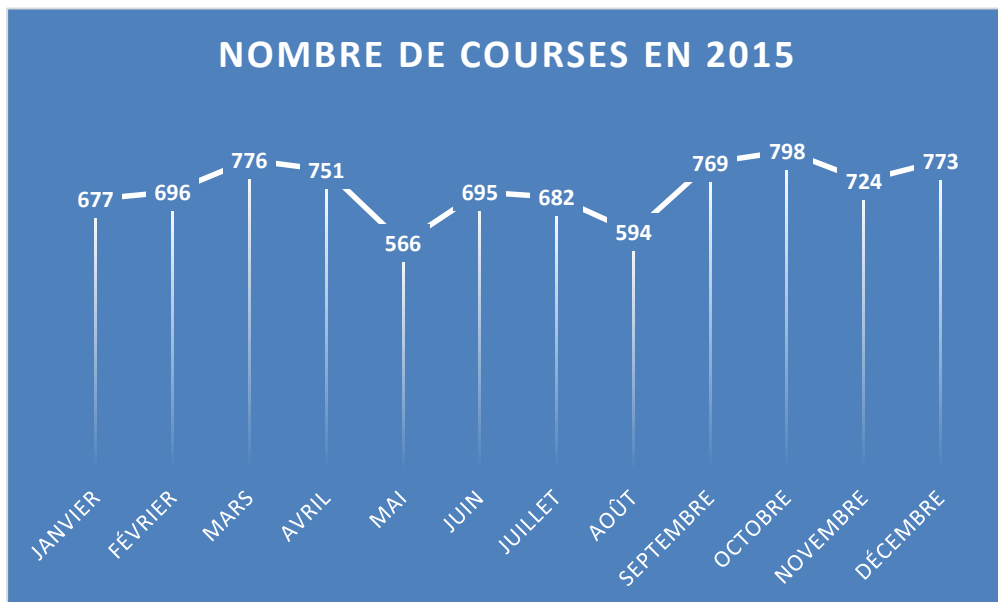
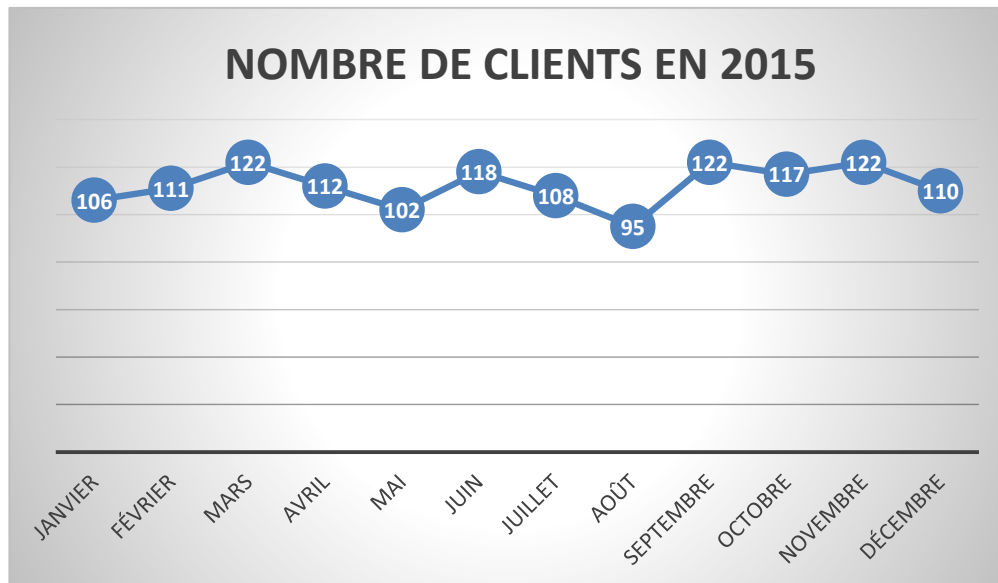
➤ **Fréquentation et coût du service en 2015 :**

**TABLEAU RECAPITULATIF
du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015**

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Jun
Nombre de courses	677	696	776	751	566	695
Nombre de clients	106	111	122	112	102	118
Coût	5 144,15 €	5 481,30 €	6 223,80 €	5 933,40 €	4 463,80 €	5 487,90 €

	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Nombre de courses	682	594	769	798	724	773
Nombre de clients	108	95	122	117	122	110
Coût	5 083,10 €	4 618,35 €	6 360,20 €	6 524,10 €	5 962,00 €	6 136,90 €

Soit un total de **8.501 courses** pour un coût de **67.419 €** sur l'année 2015.
(6.640 courses pour un coût de 36.410 € en 2014)



Le service a été utilisé, en 2015, par **351 personnes différentes**, majoritairement des personnes âgées.

Par délibération du Conseil Communautaire du 9 juillet 2015, le service de transport à la demande a été étendu aux communes de FLEXBOURG, DANGOLSHEIM et BERGBIETEN.

Les horaires de fonctionnement du service ont également été modifiés :

- du lundi au vendredi de 8h00 à 20h00
- le samedi de 8h00 à 17h00

3.11.1. Extension des compétences

➤ Création et gestion d'une banque de matériel intercommunale

Par délibération du 8 octobre 2015, la Communauté de Communes a décidé de prendre une **nouvelle compétence en matière de création et de gestion d'une banque de matériel**. L'idée consiste à mettre du matériel à disposition d'une part de ses

Communes membres pour leur faciliter leurs tâches récurrentes, et d'autre part, des associations de son territoire pour les soutenir et les aider dans l'organisation de leurs manifestations.

Les locaux, pour stocker le matériel en question et d'une surface d'environ 670 m², seront implantés à l'arrière du siège de la Communauté de Communes. Les travaux de construction devraient débuter fin 2016.

Une enveloppe financière annuelle comprise entre 50.000 et 100.000 € sera consacrée à l'équipement de cette banque de matériel.



3.12. LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

3.12.1. Le Conseil Départemental du Bas-Rhin

Le Conseil Départemental du Bas-Rhin constitue le partenaire financier principal de la Communauté de Communes.

C'est ainsi qu'en 2015, la Communauté de Communes a bénéficié d'aides d'un montant total de **661.254,59 €**. Le détail est communiqué au § 2.3.5

3.12.2. L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse

L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse est un partenaire financier important pour la Communauté de Communes et plus particulièrement pour les travaux de protection des zones habitées contre les crues, le suivi des rejets des industriels et les primes d'épuration de nos stations d'épuration de Molsheim et Ernolsheim-Bruche.

C'est ainsi qu'en 2015, la Communauté de Communes a bénéficié d'aides d'un montant total de **246.815,80 €**. Le détail est communiqué au § 2.3.5

3.12.3. Le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin (S.D.E.A.)

Le S.D.E.A. constitue un partenaire incontournable de la Communauté de Communes pour l'exercice de sa compétence en matière d'assainissement.

La Communauté de Communes lui a ainsi confié l'entretien, l'exploitation et la gestion des équipements de traitement, d'épuration et de transport des eaux usées et pluviales ainsi que l'entretien et l'exploitation des réseaux d'eau potable.

3.12.4. La Région

La Région est également un partenaire financier pour la Communauté de Communes au titre du plan de soutien régional pour l'activité et l'emploi, en vue de la création de nouveaux locaux pour le Relais d'Assistantes Maternelles.

C'est ainsi qu'en 2015, la Communauté de Communes a bénéficié d'aides d'un montant total de **50.000,00 €**. Le détail est communiqué au § 2.3.5

3.12.5. La Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin

La Caisse d'Allocations Familiales est également un partenaire financier pour la Communauté de Communes dans le cadre du financement de son Relais d'Assistantes Maternelles.

C'est ainsi qu'en 2015, la Communauté de Communes a bénéficié d'aides d'un montant total de **241.695,03 €**. Le détail est communiqué au § 2.3.5

3.12.6. Mutuelle Sociale Agricole (MSA)

La Mutuelle Sociale Agricole est également un partenaire financier pour la Communauté de Communes dans le cadre du financement de son Relais d'Assistantes Maternelles.

C'est ainsi qu'en 2015, la Communauté de Communes a bénéficié d'aides d'un montant total de **904,24 €**. Le détail est communiqué au § 2.3.5

3.12.7. La Préfecture du Bas-Rhin

La Préfecture du Bas-Rhin est également un partenaire financier pour la Communauté de Communes au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.), en vue de la création de nouveaux locaux pour le Relais d'Assistantes Maternelles.

C'est ainsi qu'en 2015, la Communauté de Communes a bénéficié d'aides d'un montant total de **34.457,00 €**. Le détail est communiqué au **§ 2.3.5**

3.12.8. L'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie - ADEME

L'ADEME est également un partenaire financier pour la Communauté de Communes dans le cadre de la construction d'une nouvelle Piscine à DACHSTEIN au titre de l'étude de faisabilité biomasse et géothermie et de la réalisation d'une chaufferie bois granulés.

C'est ainsi qu'en 2015, la Communauté de Communes a bénéficié d'aides d'un montant total de **11.200,00 €**. Le détail est communiqué au **§ 2.3.5**